



United Nations
MPTF Office



2023

RAPPORT ANNUEL DE CAFI

31 mai 2024



Sommaire

Raison d'être de CAFI	<u>01</u>
Comment nous travaillons	<u>02</u>
Informations financières	<u>04</u>
Des approches transformatrices	<u>08</u>
Nos impacts	<u>19</u>
Au fil des jalons	<u>26</u>
Résultats pays par pays	<u>30</u>
Conclusion	<u>71</u>
Annexes	<u>72</u>

Coups de projecteur

Les données cartographiques améliorent la transparence	<u>10</u>
Une coordination avec les principaux partenaires financiers	<u>18</u>
CAFI appuie la foresterie communautaire	<u>24</u>
Accélérer des réformes majeures en RDC	<u>38</u>
Le nouveau système d'information foncière en RDC	<u>42</u>
PIREDD Kwilu : une réussite en matière de restauration des terres en RDC	<u>45</u>
Des plantations de bois-énergie en Rép. du Congo	<u>54</u>
Développer la production de cacao sans déforestation par les petits exploitants au Cameroun	<u>62</u>

La raison d'être de CAFI

La forêt de la région d'Afrique centrale est le deuxième plus grand massif de forêt tropicale primaire après l'Amazonie, et le plus important puits de carbone pour une forêt tropicale au monde.

Elle absorbe 1,1 milliard de tonnes de CO₂eq, ce qui représente 3 % des émissions mondiales, abrite dix mille espèces différentes de plantes, d'arbres et d'animaux. L'évapotranspiration des forêts tropicales représente jusqu'à 50 % des précipitations moyennes dans le bassin du Congo et contribue à la régularité des pluies. C'est une source de nourriture, d'énergie, d'abri et de spiritualité pour plus de 60 millions de personnes vivant à l'intérieur et autour du Bassin.

Mais cette forêt disparaît rapidement, avec environ 2,2 millions d'hectares de forêt perdus entre 2016 et 2020 (la moitié de la taille des Pays-Bas) et plus de 1,5 million d'hectares dégradés sur cette même période.

Ralentir la disparition des forêts ne peut se faire que par des réformes transformationnelles et des investissements ambitieux et à grande échelle.

CAFI a été créée pour soutenir ces objectifs dans ses six pays partenaires.

Comment nous travaillons



6 pays partenaires

Cameroun, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Guinée équatoriale, Gabon, République du Congo



10 bailleurs

Allemagne, Belgique, Corée du Sud, États-Unis (2023), France, Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni (présidence actuelle), Suède et Union européenne



CAFI est à la fois

Un fonds fiduciaire multi-bailleurs
Une plateforme pour le dialogue politique de haut niveau



Des financements vers

Des réformes nationales
Des projets de développement rural, gouvernance et coordination
Des systèmes de suivi et recherche



Impacts

Réduction des **émissions** dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
Réduction de la **pauvreté**



Des actions qui abordent

Les moteurs directs :
agriculture, énergie du bois, foresterie et infrastructures / mines

Les moteurs indirects / sous-jacents :

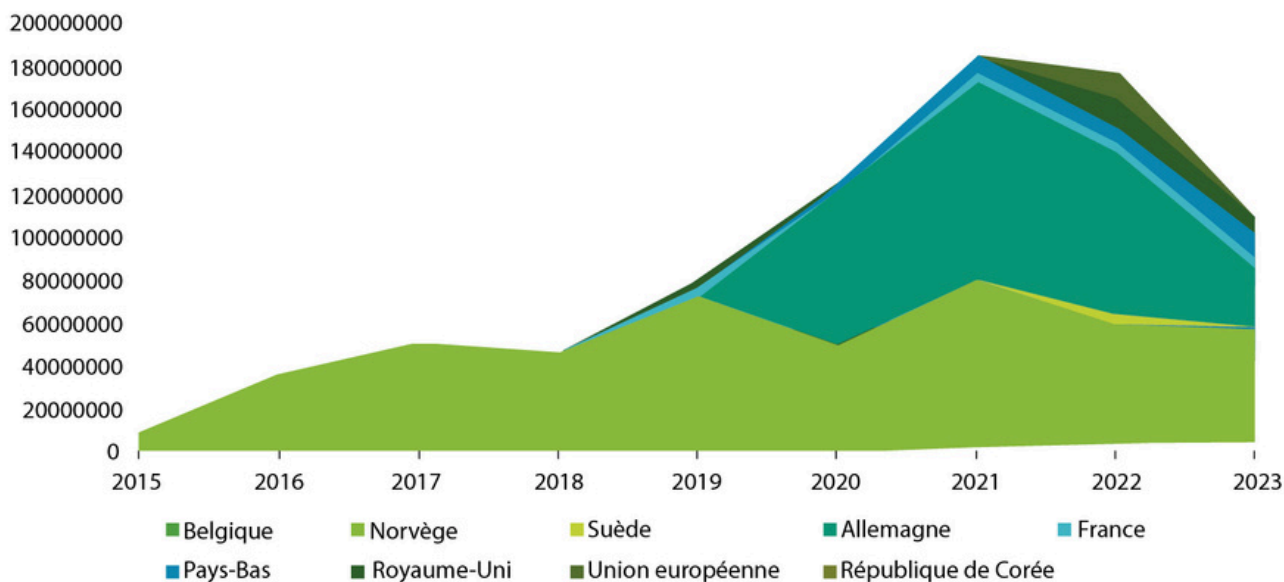
aménagement du territoire, sécurité foncière, gouvernance, démographie

Un large portefeuille, doté d'une diversité géographique et thématique

Dans un souci de synergie avec les autres acteurs régionaux, une présentation dynamique des projets financés par CAFI est disponible sur la plateforme de projets de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) : https://www.observatoire-comifac.net/analytical_platform/projects.

Un tableau de tous les projets CAFI, organisé par pays, est également disponible en Annexe 1.

Contributions des bailleurs de fonds



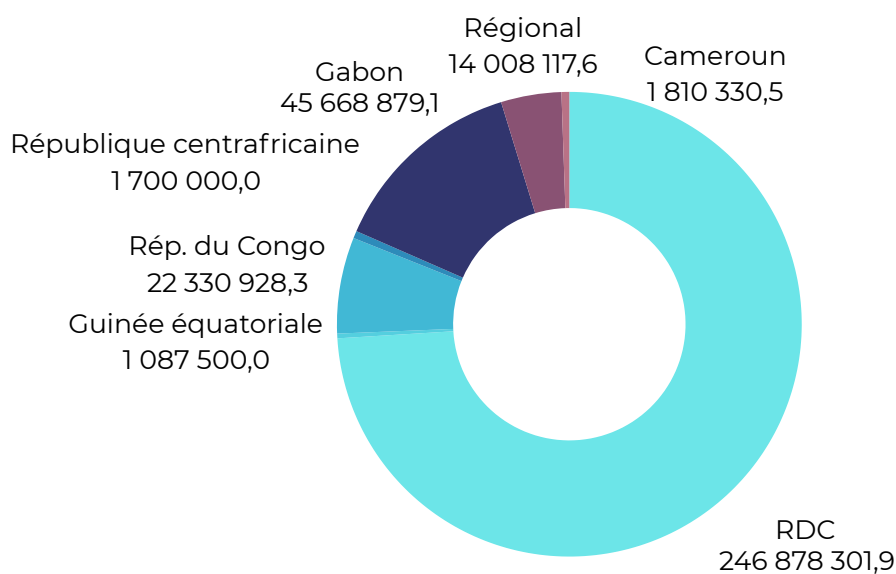
Outre les dépôts des bailleurs de fonds dans le Fonds CAFI, la Norvège a poursuivi ses contributions en ressources humaines à travers deux jeunes professionnels au sein du Secrétariat de CAFI, basés à Genève et à Kinshasa : Il et elle renforcent la capacité du Secrétariat CAFI en matière de suivi / évaluation, d'égalité des genres et de collaboration avec les pays partenaires. La France a permis le recrutement d'un expert technique international pour soutenir CAFI à Brazzaville, en République du Congo.

Total des engagements des bailleurs de fonds :
\$896,9 millions

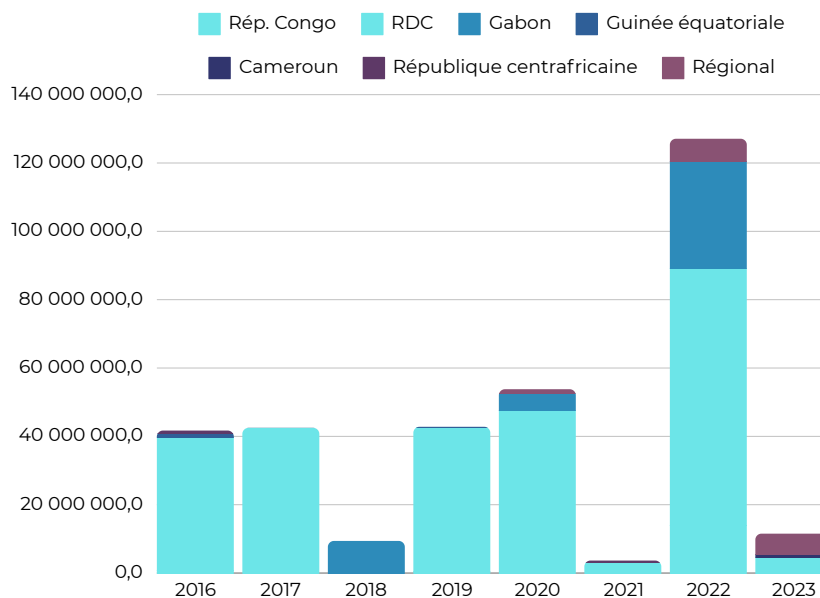
Total des financements reçus :
\$758,4 millions

Tous les chiffres relatifs au financement sont disponibles dans [l'annexe financière](#).

Des financements qui parviennent aux pays



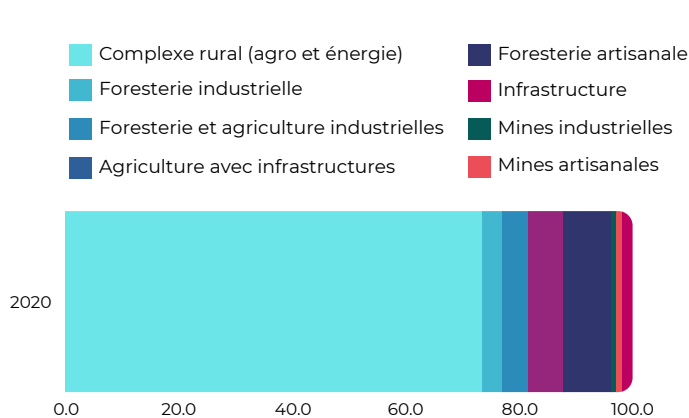
Transferts cumulés par pays (US\$)



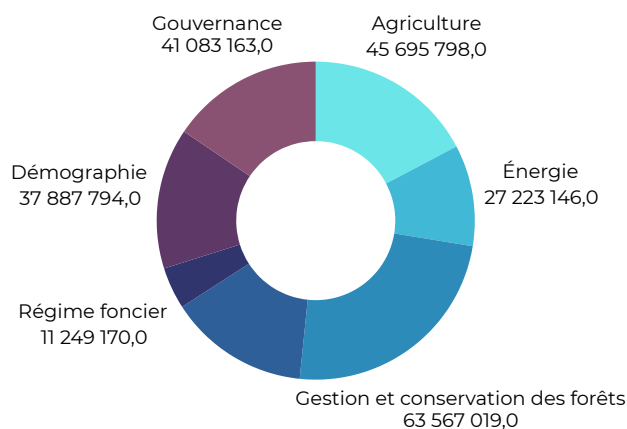
Transferts annuels par pays (US\$)

En RDC, CAFI transfère des financements au Fonds National REDD+ (FONAREDD), qui, sur la base des décisions de son Comité de Pilotage, transfère ensuite des financements aux partenaires de mise en œuvre. Les chiffres ci-dessus reflètent les transferts de CAFI au FONAREDD.

Des investissements diversifiés



Poids relatifs des moteurs directs de la déforestation dans la région (2020)



Transferts cumulés par effet (US\$)

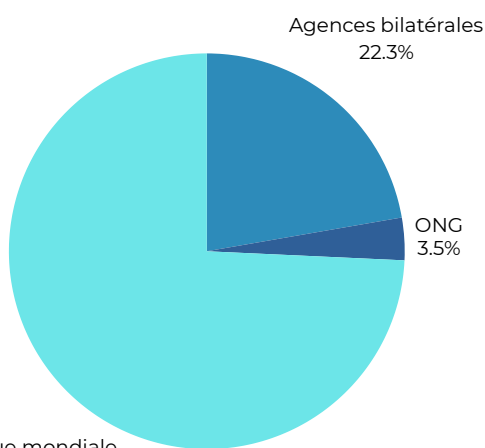
Les 7 effets de CAFI

- Des pratiques agricoles durables conduisent à une moindre conversion des terres et à une sécurité alimentaire accrue.
- Des alternatives durables aux pratiques actuelles de bois énergie sont adoptées.
- Les institutions et parties prenantes du secteur forestier et des aires protégées ont la capacité et le cadre juridique nécessaires pour promouvoir, surveiller et faire respecter une gestion durable des forêts.
- Les futurs projets d'infrastructures, miniers et pétroliers minimisent leur empreinte globale sur les forêts.
- Les décisions d'aménagement du territoire garantissent une représentation équilibrée des intérêts sectoriels et n'affectent pas les forêts, et une meilleure sécurité foncière n'encourage pas la perte de forêts par les individus, les communautés ou les entreprises.
- Des politiques et stratégies nationales sont soutenues pour accélérer la transition démographique grâce à une planification familiale qui améliore un accès basé sur les droits aux contraceptifs modernes dans le contexte de la santé et des droits sexuels et reproductifs, contribuant ainsi au dividende démographique et au développement durable.
- Une meilleure coordination et gouvernance interministérielles est appuyée.

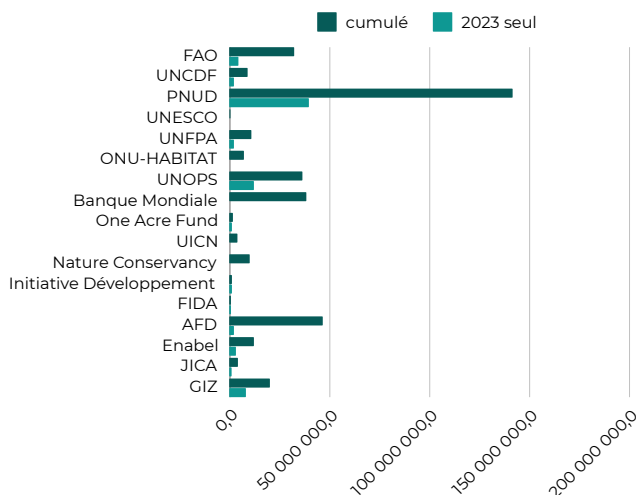
Les progrès et les résultats des différents indicateurs de résultats du cadre de S&E de CAFI sont disponibles [ici](#).

Des partenaires de mise en œuvre diversifiés

18 organismes de mise en œuvre ont accès au financement de CAFI, dont des organisations des Nations unies et la Banque mondiale, des agences bilatérales de coopération et des organisations non gouvernementales.



ONU et Banque mondiale
74.3%



Financement relatif (transferts) par type de partenaire

Financements 2023 et cumulés (transferts) par organisation en US\$



Approches transformatrices

Mise à l'échelle des paiements pour services environnementaux

Les paiements pour services environnementaux (PSE) incitent à la conservation et à la restauration des écosystèmes forestiers et encouragent à une utilisation plus durable des terres.

Sur la base des différentes modalités de PSE pilotées avec les gouvernements et les partenaires, et dans le but de se concentrer davantage sur les résultats, CAFI a conçu **une initiative régionale ambitieuse de PSE qui sera déployée à partir de 2024**. Les pays partenaires ont exprimé leur intérêt pour cette initiative.

En amplifiant les projets pilotes de PSE, les objectifs sont de **standardiser les outils, améliorer le suivi et garantir un soutien financier régulier**. CAFI définit ainsi des activités, des méthodologies et des outils de PSE normalisés qui peuvent être facilement adaptés et déployés dans différents contextes. CAFI a initié le développement d'**un outil de gestion des PSE de pointe**, afin de permettre aux différentes parties prenantes, de manière simple, de collecter des données solides et de les analyser. Cet outil est crucial car tout système basé sur la performance dépend de la qualité des informations fournies, ce qui peut être particulièrement difficile dans le contexte des forêts tropicales en général et du Bassin du Congo en particulier.

Les PSE sont un mécanisme financier visant à inciter les utilisateurs des terres à adopter des pratiques d'utilisation des terres plus durables (agroforesterie, agriculture sans déforestation, reboisement, gestion durable des forêts, conservation des forêts). Ils ont été testés dans 8 projets financés par CAFI depuis 2016, et constituent une composante majeure dans 5 projets approuvés en 2023 (4 en RDC et 1 au Cameroun).



[Cliquez ici](#)
pour regarder la vidéo



En RDC, la **seconde Lettre d'intention vise à mettre à l'échelle les PSE nationaux** avec un soutien à travers un programme dédié, pivotant vers un modèle financier axé sur les résultats. CAFI a piloté différentes modalités de PSE depuis 2016 à travers des projets de développement rural dans 10 provinces et 126 millions de dollars d'investissements. Ceux-ci ont permis de tester à la fois la théorie selon laquelle les paiements directs ou en nature aux populations rurales pouvaient être bénéfiques, ainsi que le fonctionnement de différentes modalités de paiement dans différents contextes. Au Cameroun, le financement de CAFI au **Fonds de développement du cacao et du café** est basé sur un système de PSE existant et couronné de succès (voir *Coup de projecteur : « Accroître la production de cacao par les petits exploitants sans déforestation »*). Au niveau régional, plus d'un quart des manifestations d'intérêt reçues pour **s'engager avec le secteur privé** concernent les PSE.

La réserve de projets en cours de développement devrait comprendre, au cours des deux prochaines années, au moins **150 millions de dollars de PSE pour près de 80 000 bénéficiaires directs et plus d'un million de bénéficiaires indirects**. Ces chiffres sont susceptibles d'augmenter en raison de l'intérêt et de la montée en puissance des projets dans différents pays.

L'une des principales caractéristiques des PSE est que les paiements sont effectués sur la base de performances vérifiées : par exemple, les zones de plantation convenues ont été mises en place conformément aux plans spatiaux, en respectant les exigences en matière de qualité et de sauvegardes, et ont été maintenues dans le temps.

Les PSE peuvent être :

- **des paiements directs** pour la reforestation, l'agroforesterie, les cultures pérennes sans déforestation.
- **des paiements collectifs** pour la protection des forêts communautaires, leur gestion et la régénération des forêts naturelles.

Coup de projecteur : Les données cartographiques améliorent la transparence

Le partage systématique des couches cartographiques liées aux activités sur le terrain par des projets tels que le PIREDD Kwilu, désormais obligatoire selon les lignes directrices 2023 de CAFI sur le Suivi et évaluation, permet de vérifier les résultats sur la base d'échantillons. Cette vérification visuelle, qui réduit la nécessité de visites sur le terrain, deviendra une composante majeure de l'initiative PSE de CAFI.



Plantations de bois-énergie mises en place par le PIREDD Kwilu sur une zone précédemment dégradée (2020), servant de tampon entre l'établissement du village (à droite) et une zone forestière (à gauche). Au total, 3 859 hectares de ce type ont été mis en place par le projet.

Images « Planet » obtenues grâce à l'Initiative internationale norvégienne sur le climat et les forêts (NICFI). Vérification effectuée par le Secrétariat de CAFI sur la base des couches cartographiques fournies par le projet.

Approches transformatrices

Travailler avec le secteur privé

Notre collaboration avec le secteur privé contribue à prévenir la déforestation en stimulant les pratiques durables tout en tirant parti de l'innovation privée pour accroître la productivité sans détruire les zones forestières.

CAFI a choisi des financements innovants, tels que des subventions et des prêts concessionnels, pour stimuler les investissements durables dans la région, en soutenant des projets qui préservent les forêts. Son principal objectif est de rendre la conservation économiquement réalisable et pratique afin de prévenir la déforestation.

En 2023, le Conseil d'administration de CAFI a approuvé le [projet &Green](#) : « [Augmentation des investissements commerciaux dans les chaînes d'approvisionnement en produits de base d'Afrique centrale sans déforestation](#) » avec un budget total de 51 106 348 de dollars axé sur l'augmentation des investissements commerciaux dans les chaînes d'approvisionnement agricoles tout en faisant la promotion dans ces chaînes d'approvisionnement de pratiques sans déforestation et socialement inclusives au niveau du paysage.

CAFI s'engage avec le secteur privé à créer une économie sans déforestation.

Bien que CAFI ne finance pas directement les entreprises privées, elle facilite les liens avec les organismes de mise en œuvre afin d'accélérer le développement de projets dans le secteur privé.

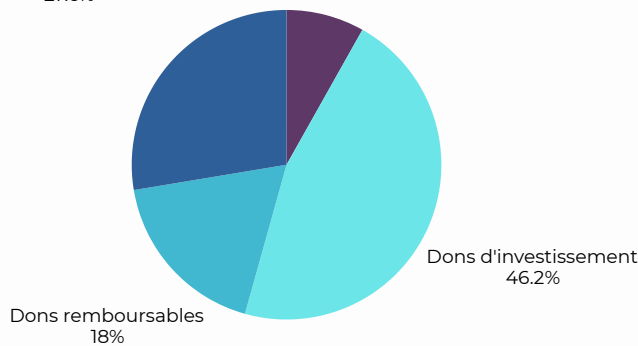
CAFI propose des subventions d'investissement pour le partage des risques et des prêts à des taux inférieurs à ceux du marché assortis de conditions favorables, ainsi que des subventions basées sur la performance qui valorisent les services environnementaux, en fonction de résultats vérifiés.

Suite à un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour un mécanisme régional en faveur du secteur privé en septembre 2023 et, dans le cadre d'investissement et de performance de CAFI approuvé par le Conseil d'Administration de CAFI, **100 millions de dollars ont été alloués à la facilité du secteur privé** de CAFI pour des subventions de développement de projets afin de soutenir des projets en phase de démarrage, de piloter de nouvelles technologies et d'aborder les risques d'investissement et les lacunes en matière d'information.

À la fin de 2023, CAFI avait reçu 13 manifestations d'intérêt de la part d'organismes de mise en œuvre (accrédités ou potentiels) et d'entreprises du secteur privé, le cofinancement atteignant 482,6 millions de dollars.

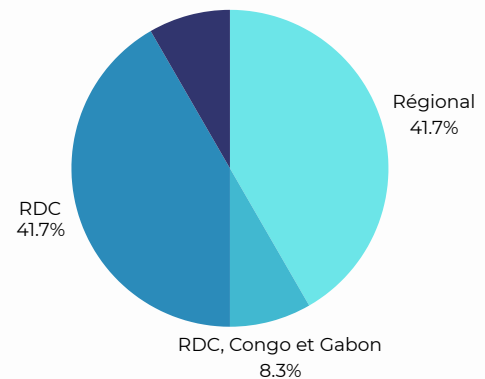
Le financement total demandé à CAFI en 2023 s'élève à un peu plus de 334 millions de dollars pour une réserve **cible de projets d'environ 817 millions de dollars**, ce qui indique un ratio de levier significatif de 2,4 pour la région.

Paiements basés sur la performance / PSE
27.6%



Aperçu financier de l'AMI

Cameroun
8.3%



Répartition par pays de l'AMI

Tout projet de CAFI avec le secteur privé donnera la priorité à l'intégration de la dimension du genre, à la collecte de données ventilées par sexe et mettra l'accent sur les droits humains, la non-discrimination et la résolution des conflits, en particulier ceux liés à la propriété foncière.

Ces projets s'engagent à assurer un suivi et un apprentissage solides, en veillant à ce qu'ils s'alignent étroitement sur le cadre de résultats de CAFI et sur la théorie du changement de CAFI.

Approches transformatrices

Catalyser la mobilisation politique



Conformément à la déclaration conjointe de CAFI signée en septembre 2016 en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui consacrait le lancement de l'Initiative, CAFI a consolidé ses partenariats avec les pays en travaillant à plusieurs niveaux, à savoir :

- Garantir et renouveler l'engagement de haut niveau en faveur de la préservation des forêts.
- Soutenir les réformes et les engagements de haut niveau en matière de surveillance pris dans les lettres d'intention.
- Soutenir la coordination des partenaires dans les dialogues politiques avec les pays du bassin du Congo et veiller à l'alignement des dispositions.

Garantir et renouveler l'engagement de haut niveau en faveur de la préservation des forêts

La déclaration conjointe de CAFI vise à garantir que les dispositions négociées avec CAFI et les projets que l'Initiative finance sont effectivement alignés sur les priorités nationales et appropriées au plus haut niveau. Cet engagement a de nouveau été démontré en 2023 par plusieurs pays partenaires.

En effet, **le gouvernement de la RDC** a inscrit l'appui au volet « agriculture de subsistance » du programme phare d'investissement rural du gouvernement couvrant l'ensemble du pays (le Programme de Développement Local pour les 145 territoires) comme projet prioritaire dans le cadre d'investissement financé par CAFI, ce qui a conduit à l'approbation d'un document de projet de 55 millions de dollars adossé à un cofinancement national. Ce financement vise à aider la RDC à atteindre ses objectifs de sécurité alimentaire tout en mettant en œuvre les lignes directrices de la politique agricole durable, adoptée en 2023, qui allie développement agricole et préservation des forêts.

Le **Premier ministre de la République centrafricaine** s'est engagé à renforcer le partenariat, avec la ferme volonté de piloter le processus et de faire de l'atténuation du changement climatique un axe central du nouveau plan national de développement du pays pour 2024-2029.

Au Cameroun, le ministère de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire a pris l'initiative de valider et de lancer les termes de l'appel à manifestation d'intérêt de CAFI, en consultation avec les ministères concernés, en sélectionnant les agences soumissionnaires grâce à la non-objection de S.E.M. le ministre.

Assurer le suivi à haut niveau des réformes et engagements pris dans les Lettres d'intention

Les Lettres d'intention précisent les mécanismes de suivi des engagements, notamment par le biais de Revues annuelles de partenariat qui impliquent tous les ministères concernés et dont les conclusions sont validées au plus haut niveau. En 2023, deux revues annuelles de partenariat ont été organisées.

En février, en présence du Coordinateur Résident des Nations unies et des Ambassadeurs, les Ministres des Finances et de l'Environnement de la RDC ont validé le rapport de la Revue Annuelle 2022, après une semaine de travail technique avec les cabinets et le Conseil d'Administration de CAFI. Si les jalons 2022 ont été atteints --et ont connu de grandes avancées grâce à la validation de nombreuses politiques dans les secteurs de l'agriculture, de l'aménagement du territoire et du foncier--, le gouvernement de la RDC a appelé à une plus grande réactivité de toutes les parties, y compris des partenaires en charge des projets, afin d'atteindre les jalons 2023. Le rapport de la revue annuelle 2022 a été approuvé le 23 février 2023 et [publié sur le site de CAFI](#).



En République du Congo, en octobre, S.E.M. le Premier Ministre, accompagné des Ministres en charge de l'économie forestière et de l'environnement, a présidé la réunion du Comité de pilotage du partenariat, et validé le rapport de la revue annuelle 2023. Les Ministres ont fait le point sur les avancées du partenariat et diagnostiqué les besoins et propositions pour une plus grande appropriation nationale et une meilleure performance des projets financés par CAFI.

Approches transformatrices

Promouvoir l'égalité des sexes et l'inclusion

L'intégration de la théorie du genre dans la programmation de CAFI fait partie d'une approche du développement fondée sur les droits humains. Les efforts en matière de genre et d'inclusion reconnaissent les contributions vitales des femmes et d'autres groupes marginalisés tels que les jeunes, les peuples autochtones et les personnes vivant avec un handicap. Cela signifie également qu'ils bénéficient des investissements liés à la forêt.

CAFI donne la priorité à l'égalité des sexes et à l'inclusion :

- par le biais du processus d'accréditation des organismes de mise en œuvre.
- aux stades de l'approbation du projet et de l'évaluation à mi-parcours, en évaluant chaque année l'égalité entre les hommes et les femmes dans les projets financés et en communiquant sur les effets.
- en fixant des objectifs annuels en matière d'égalité des sexes.

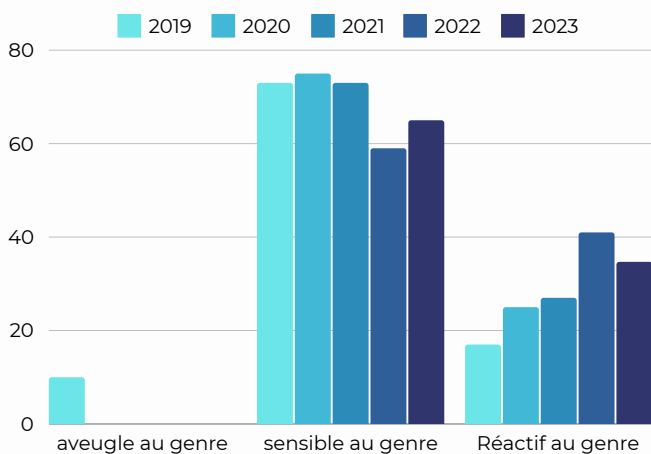
Un projet qui tient compte de la dimension genre :

- Inclut les questions de genre dans sa conception, y compris des comptes rendus sur la façon dont les femmes, les hommes et les groupes marginalisés seront affectés différemment par les activités du projet.
- Budgétise des activités sensibles au genre et mobilise l'expertise en la matière.
- Veille à ce que les femmes, les hommes et les groupes marginalisés participent aux activités du projet et à la prise de décision et en rende compte de manière adéquate.

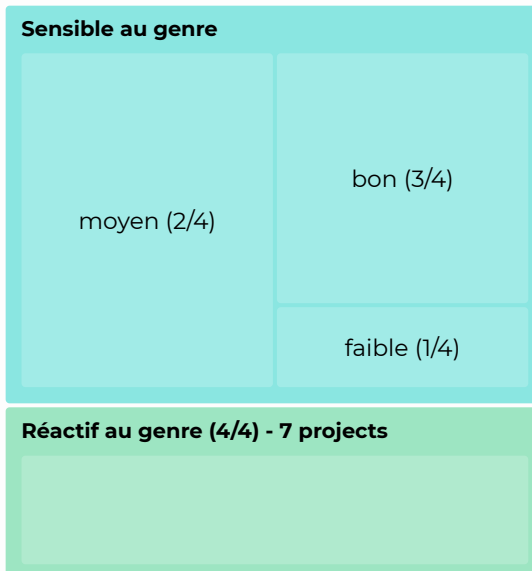
En 2023, 7 projets ont obtenu la note maximale « sensible au genre » (voir l'évaluation complète de 2023 [ici](#)).

Bien qu'aucun projet n'ait été jugé insensible au genre, les autres projets évalués présentaient des niveaux de sensibilité allant de « faible » (2 projets) à « moyen » (8 projets) en passant par « bon » (6 projets).

Au cours des cinq dernières années, si la majorité des projets affichent un certain degré de sensibilité au genre (1 à 3 critères remplis sur 4), seul un quart en moyenne a atteint une sensibilité totale au genre (4 critères remplis sur 4). Le résultat de 2023 est comparable à celui des années précédentes, mais inférieur au record atteint en 2022.



Evaluation annuelle des scores genre dans les projets actifs financés par CAFI



Evaluation genre 2023

Béatrice Bolumbu

Présidente de l'association des femmes de Bodjifi, PIREDD Equateur

“ Grâce à ce que nous gagnons en vendant du pain de manioc amélioré, nous pouvons maintenant emmener nos enfants à l'hôpital et les envoyer à l'école. Avant, nous n'avions pas la possibilité d'économiser de l'argent, car le pain de manioc ordinaire n'attirait pas autant de clients qu'aujourd'hui.

Coup de projecteur : Coordination avec les principaux partenaires financiers

Afin d'encourager et d'aider les gouvernements des pays partenaires à mettre en œuvre les politiques et les mesures énoncées dans les Lettres d'intention, CAFI s'efforce de coordonner ses efforts en termes de dialogue politique et d'alignement des dispositions entre partenaires financiers.

En RDC, entre 2021 et 2023, CAFI a poursuivi sa collaboration avec la Banque Mondiale sur les dispositions d'appui budgétaire. Le Gouvernement a négocié deux opérations de politique de développement (DPO) avec la Banque Mondiale, conclues en juin 2022 (250 millions de dollars) et en mars 2023 (500 millions de dollars). Le DPO soutient le programme de réforme des forêts et du changement climatique, aligné sur les jalons clés de 2022 de la 2e Lettre d'intention. Cette série de DPO a mis l'accent sur l'amélioration de la gouvernance dans le secteur forestier, le développement d'une agriculture durable et la mobilisation du financement climatique. Cette convergence d'engagements renforce la coordination intra-gouvernementale et inter-bailleurs pour initier plusieurs dispositions et réformes clés.

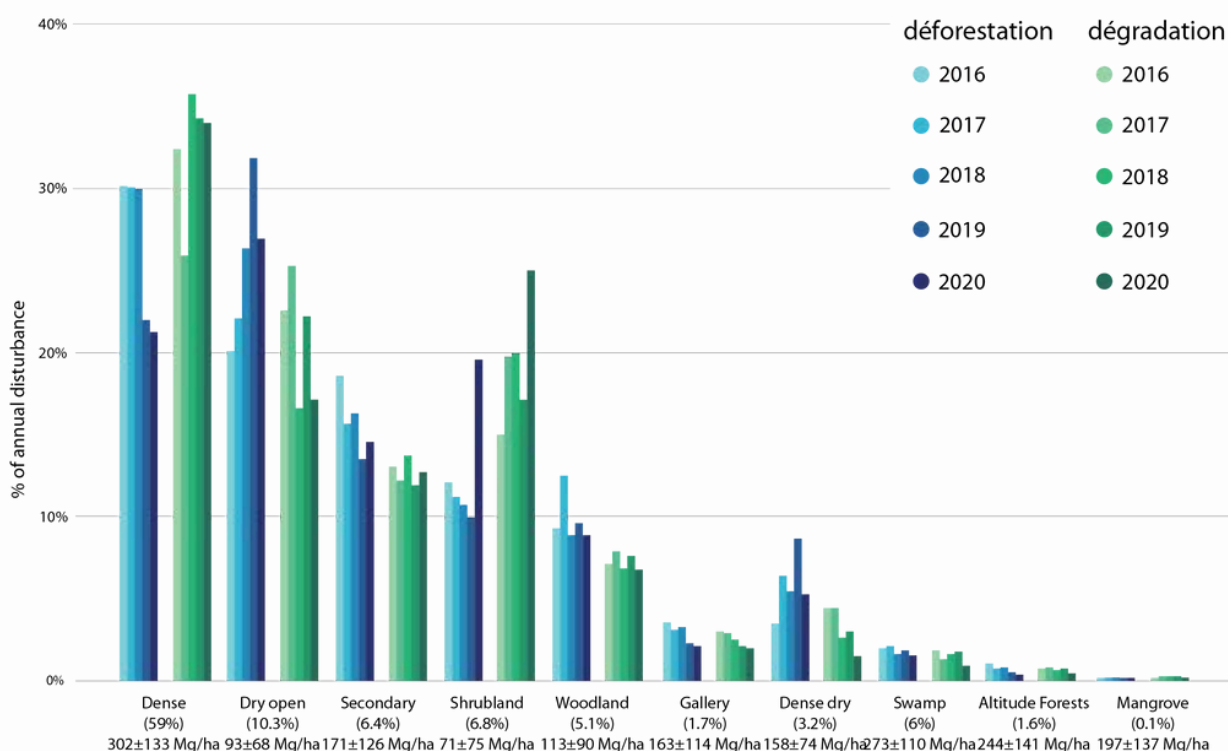
En 2023, le Fonds Monétaire International (FMI) a exploré la possibilité de mettre en place une 7e Facilité élargie de crédit, à laquelle serait rattachée une Facilité résiliente et durable couvrant notamment les engagements en matière de changement climatique. Un dialogue a été initié entre le FMI et le Groupe inter-bailleurs sur l'environnement et le climat (GIBEC) de la RDC, visant à intégrer les réformes qui contribueraient à atteindre les jalons de la 2e Lettre d'intention dans une future Facilité résiliente et durable. Les négociations se poursuivront en 2024, CAFI soutenant le GIBEC dans son dialogue avec le FMI.

Lors de la CoP28 en décembre 2023, la RDC, l'Allemagne, la Norvège, les États-Unis, la France et le Bezos Earth Fund, ainsi que la République du Congo, la France et l'UE, ont signé des déclarations politiques conjointes pour des enveloppes pays. D'un montant respectif de 62 et 50 millions de dollars, ces enveloppes aideront les pays à mener des activités visant à respecter des engagements internationaux récents tels que, d'ici 2030, l'arrêt de la perte de biodiversité et de la couverture forestière, et la conservation de 30% des zones terrestres et de 30% des zones maritimes. Ces cadres de partenariat complètent les engagements pris dans le cadre des Lettres d'intention signées avec CAFI, car ils reconnaissent l'importance de la préservation des tourbières et des forêts de grande valeur, ainsi que la nécessité de promouvoir des investissements agricoles responsables. CAFI a soutenu les engagements et les déclarations de haut niveau.

Impact climat

La Théorie du changement de CAFI définit les deux impacts auxquels CAFI cherche à contribuer. Le premier est l'impact sur le climat : les réductions d'émissions et les absorptions du secteur de la forêt et de l'utilisation des terres, mesurées en tonnes de CO₂, la déforestation et la dégradation des forêts. L'étude régionale financée par CAFI souligne une relative stabilisation de la déforestation et de la dégradation depuis 2016, avec des différences observées selon les pays et les types de forêts.

Pour estimer la contribution de CAFI à cet impact, le nouveau CAFI Metrics Hub, lancé dans sa version bêta, affiche les dispositions et la séquestration estimée du CO₂ (provenant de l'absorption directe et de la déforestation évitée) des interventions mesurables - telles que l'agroforesterie, les cultures pérennes, l'agriculture de subsistance, les solutions de cuisson améliorées.



Tendances régionales (6 pays partenaires de CAFI) de la déforestation et de la dégradation, 2016-2020, dans différents types de forêts. Extrait de Shapiro et al, *Journal of Land use policy*, 2023.

Ce graphique montre que les forêts denses et sèches représentent chacune entre 20 et 30 % de l'ensemble de la déforestation dans la région. Les chiffres pour 2021, 2022 et 2023 sont attendus en 2024.

Impact climat

RDC

Les émissions liées à la seule déforestation en RDC ont été estimées à 44 210 746,22 ± 6 196 609 tonnes de CO₂eq en 2020*. Cela représente une stabilisation par rapport aux niveaux de 2016 ; cependant, elle ne peut pas être attribuée aux seules interventions de CAFI.

Les estimations de l'impact direct des interventions sur le terrain (résumées dans le [CAFI Metrics Hub](#)) indiquent une contribution, provenant uniquement des activités rapportées, de 2,7 millions de tonnes de CO₂.

République du Congo

Deux projets soutenus par CAFI ont quantifié leurs effets escomptés en matière d'émissions de CO₂. Le projet de plantations énergétiques (PROREP) prévoit une réduction de 830 230 tonnes de CO₂eq sur cinq ans. Le projet de foyers améliorés (Lituka) prévoit une réduction de 214 186 tonnes de CO₂eq sur une décennie, avec 356 976 tonnes supplémentaires de CO₂ eq évitées. En termes de résultats, une séquestration cumulée de 13 335,38 tonnes d'équivalent CO₂ a été estimée à ce jour.

Gabon

Le Gabon a été le premier pays d'Afrique à recevoir des paiements basés sur les résultats pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts. Un premier paiement a été effectué en 2019 dans le cadre de l'accord inédit entre le Gabon et CAFI pour un montant total de 150 millions de dollars sur dix ans. Après que des experts indépendants ont vérifié les résultats du Gabon en matière de réduction de la déforestation (principalement due aux activités forestières), le paiement de 17 millions de dollars a récompensé les réductions du Gabon de 5 millions de tonnes de CO₂ en 2016 et 2017, par rapport aux niveaux d'émissions annuels de 2006 à 2015. Une nouvelle présentation des résultats est prévue en 2024.

*Chiffres basés sur des données disponibles fin 2023.

Impact développement



Malipizi Shingomoya

Présidente de l'OPF (Organisation Paysanne Féminine) Tujaribu / village Mwema, ETD Mulu, PIREDD Maniema

“ Avant, nous avons des difficultés à fabriquer du savon. Mais avec ce projet, nous avons été formés à la fabrication de savons modernes et nous en bénéficions déjà. J'ai personnellement acheté une grande casserole et les autres membres ont acheté des étangs à poissons et d'autres biens de leur choix. Nous n'attendons plus nos maris car nous subvenons déjà aux besoins de notre famille, comme les soins de santé primaires pour nos enfants. Nous avons besoin de la presse à huile pour pouvoir diversifier notre production de savon afin que, même après le soutien de ce projet, nous puissions continuer à prendre soin de nous-mêmes.

En RDC, la plupart des projets territoriaux visent à **augmenter d'au moins 10% le revenu monétaire médian des ménages et des agriculteurs**. Pour s'assurer que cet objectif est effectivement mesuré, la réalisation d'études socio-économiques est désormais obligatoire par l'adoption des lignes directrices de surveillance et d'évaluation de CAFI en novembre 2023.

En termes de sécurité alimentaire, les bénéficiaires des projets de développement rural ont fait état d'une **amélioration de la fertilité des sols** et d'un optimisme quant à l'augmentation du rendement des cultures. Certains ont également signalé une diminution visible de l'érosion des terres inclinées vers les cours d'eau, tandis que d'autres ont noté l'effet bénéfique des arbres qui empêchent les dommages causés par les vents violents, tels que l'arrachement des toits.

Les ménages bénéficiant de solutions de cuisson plus propres en RDC ont fait état **d'économies allant de 8 % à 15 % de leurs dépenses énergétiques**, selon le type de nouvelle énergie de cuisson - fourneaux améliorés et fourneaux au gaz de pétrole liquéfié (GPL), respectivement.

Impact développement



Hassan Rajabu

Secrétaire de l'Organisation des Femmes Rurales « Tujibebe »,
Province du Maniema, RDC

“ Grâce à cette aide, j'ai acheté un jeu de 4 assiettes, alors que je n'avais pas la possibilité d'en avoir. L'organisation a acheté un étang à poissons. Nous avons également été formés à l'organisation d'une Association villageoise d'épargne et de crédit (AVEC), afin de mettre en place trois guichets de dépôt : un pour l'épargne, un pour la solidarité et un pour les intérêts à rembourser.

On estime également que **1,05 million de personnes**

bénéficieront au niveau local, directement ou indirectement, de la concession forestière communautaire nouvellement officialisée (voir ce [Coup de projecteur](#)).

Enfin, 3 193 965 personnes bénéficient directement de méthodes contraceptives, dont **435 441 jeunes femmes** qui bénéficient de méthodes contraceptives à longue durée d'action dans 11 provinces.

Le nombre total de bénéficiaires est un autre marqueur indirect de l'impact de CAFI sur le développement. Les chiffres déclarés en 2022 estimaient que les projets financés par CAFI avaient atteint 142 000 bénéficiaires directs et 9 millions de bénéficiaires indirects, selon la définition adoptée dans les lignes directrices de surveillance et d'évaluation de CAFI. Ces chiffres n'ont pas pu être estimés avec confiance pour 2023 en raison de la vérification tardive des chiffres déclarés par les projets dont la supervision est assurée par le Fonds national REDD+ de la RDC.

Impact développement

Explication du concept : bénéficiaires directs et indirects

Les lignes directrices de suivi et d'évaluation de CAFI, adoptées en 2023, définissent clairement ce qu'est un bénéficiaire direct et un bénéficiaire indirect.

Les bénéficiaires directs sont des personnes ciblées par un projet, qui peuvent être définies par leur nom, leur localisation, qui reçoivent un soutien régulier d'intensité élevée ou moyenne et qui sont conscientes de ce soutien.

En revanche, les bénéficiaires indirects ne sont pas ciblés et/ou reçoivent un soutien ponctuel (comme la participation à un événement de sensibilisation).

Les efforts se poursuivront en 2024 pour clarifier et contextualiser ces définitions avec les organisations de mise en œuvre et les partenaires nationaux.

En République du Congo, les récents et importants investissements de CAFI concernent des activités habilitantes pour lesquelles le développement ou l'impact sur le nombre de bénéficiaires directs ne peut être estimé annuellement. Les 300 premiers bénéficiaires locaux directs du projet de plantations de bois énergie ont été atteints, dont 45% sont des femmes.

Les projets du Gabon sont à différents stades de mise en œuvre, la plupart d'entre eux étant des projets d'habilitation plutôt que des projets territoriaux. Un projet a estimé à 36 450 le nombre de bénéficiaires.



Coup de projecteur : Promouvoir la foresterie communautaire

La foresterie communautaire est un élément essentiel du travail de CAFI. Soutenue et rendue possible par les contextes législatifs nationaux, elle est essentielle à la réalisation d'objectifs sociaux, climatiques et de biodiversité ambitieux à l'échelle mondiale.

Les projets financés par CAFI travaillent en étroite collaboration avec les communautés locales, en leur donnant les moyens d'obtenir des titres légaux et en les engageant dans la foresterie communautaire afin de promouvoir l'utilisation durable des ressources.

CAFI devient un acteur majeur dans la région, tant en RDC qu'au Gabon.

RDC : près de 600 000 hectares de concessions forestières communautaires dotées de nouveaux titres formels

En RDC, les projets financés par CAFI représentent plus de 15 % des réalisations du pays en matière de formalisation des concessions forestières des communautés locales (CFCL), soit près de 593 000 hectares, sur les 4,1 millions de CFCL qui ont obtenu des titres formels dans le pays.



José Empele,
Président du Comité de
développement local du
secteur d'Ilanga

“Maintenant, personne ne peut avoir accès à notre forêt sans passer par nous pour présenter ce qu'il a l'intention de faire. Si un accord est trouvé avec notre communauté, l'accès sera accordé ; sinon, il ne sera pas possible d'accéder à la forêt par la force. Nous n'avons plus de conflits fonciers avec nos voisins.

L'objectif cumulé de tous les projets financés par CAFI en RDC a dépassé le million d'hectares, avec un engagement de la gouvernance de 5 millions d'hectares dans la Lettre d'intention.

CAFI soutient actuellement ce type de foresterie communautaire dans trois provinces de la RDC, dans lesquelles les contributions financées par CAFI aux résultats représentent entre 13 et 100 % du nombre d'hectares de foresterie communautaire qui ont obtenu des titres formels.

Gabon : améliorer la gestion de 1,67 million d'hectares de forêts communautaires

Le Gabon compte 48 forêts communautaires existantes dotées de plans d'aménagement et 44 forêts communautaires provisoirement créées, pour une superficie totale de 1.67 millions d'hectares.

Les 2 560 villages du Gabon ont le droit d'avoir des forêts communautaires, mais toutes les communautés ne sont pas engagées dans la gestion des forêts communautaires. L'un des projets financés par CAFI et axés sur les résultats se concentre sur le renforcement des capacités au sein du ministère de l'environnement et des forêts et au sein des communautés pour développer et mettre en œuvre des plans de gestion communautaire. Des activités telles que la récolte et la production de bois, l'utilisation durable des ressources par les communautés, la commercialisation de produits forestiers non ligneux, la gestion de la faune pour une chasse durable et la protection des forêts pour les loisirs ou le tourisme amélioreront simultanément les moyens de subsistance des populations locales et réduiront la déforestation et la dégradation. En fin de compte, ce renforcement des capacités contribuera à améliorer la gestion de 1,67 millions d'hectares de forêts communautaires existantes.

Engagement des pays : au fil des jalons



Les Lettres d'intention, signées par CAFI et les pays partenaires, constituent l'une des caractéristiques essentielles de CAFI. Les lettres d'intention fixent l'ambition globale du pays. Les parties conviennent d'objectifs globaux et de cibles assorties de délais (jalons), tant en matière de réforme politique que de performance programmatique, en fonction des besoins et des priorités du pays.

Les pays partenaires élaborent et mettent en œuvre des programmes visant à atteindre les jalons prévus dans la Lettre d'intention avec le soutien des organismes de mise en œuvre. Tout au long du processus, CAFI entretient un dialogue politique de haut niveau avec le gouvernement des pays partenaires. Des examens annuels sont organisés chaque année et une méthodologie est convenue tandis que des vérifications indépendantes sont entreprises par des tiers comme prévu dans la lettre d'intention.

En 2023, des revues annuelles ont été organisées avec la RDC et la République du Congo pour examiner les résultats obtenus jusqu'à la fin de l'année 2022.

République démocratique du Congo

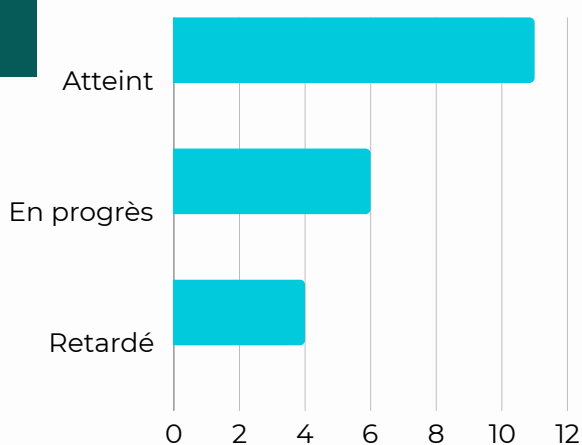


Calendrier du nombre de jalons attendus chaque année dans la Lettre d'intention

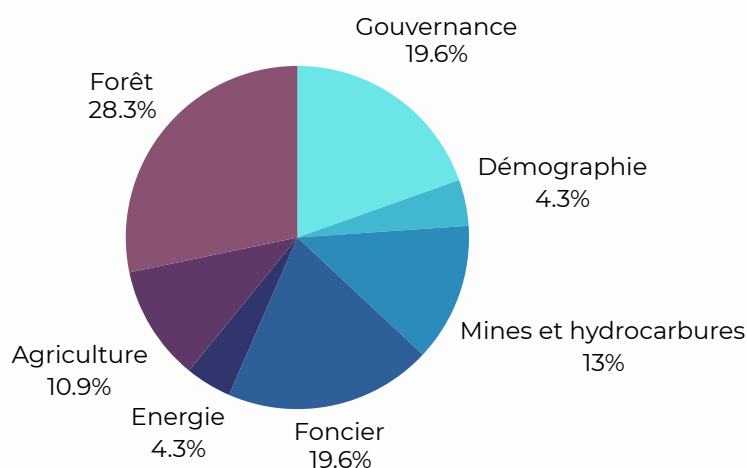
Lettres d'intention

signées en 2016 et novembre 2021.

690 millions de dollars engagés



État d'avancement des jalons 2021-2022 de la 2e Lettre d'intention



Nombre et répartition des jalons par secteur dans la Lettre d'intention 2021-2026

Comme indiqué dans le [rapport de surveillance des jalons 2021-2022 de CAFI](#) qui a été approuvé à haut niveau lors de la revue annuelle 2023, **81% des vingt-et-un jalons 2021-2022 évalués sont qualifiés de réalisés ou en cours de réalisation**, avec un total de 52 % de jalons réalisés au 31 décembre 2023. Seuls quatre des vingt-et-un jalons 2021-2022 évalués ont noté des retards dans leur mise en œuvre.

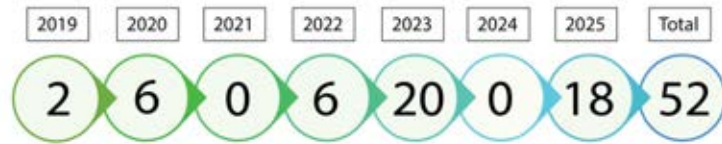
Deux jalons majeurs fixés pour 2023 ([la loi sur la protection et la promotion des droits des Peuples autochtones](#)) et 2024 ([la révision du décret sur la composition et le fonctionnement du CCNF et son opérationnalisation](#)) ont été atteints respectivement en 2022 et 2023.

République du Congo

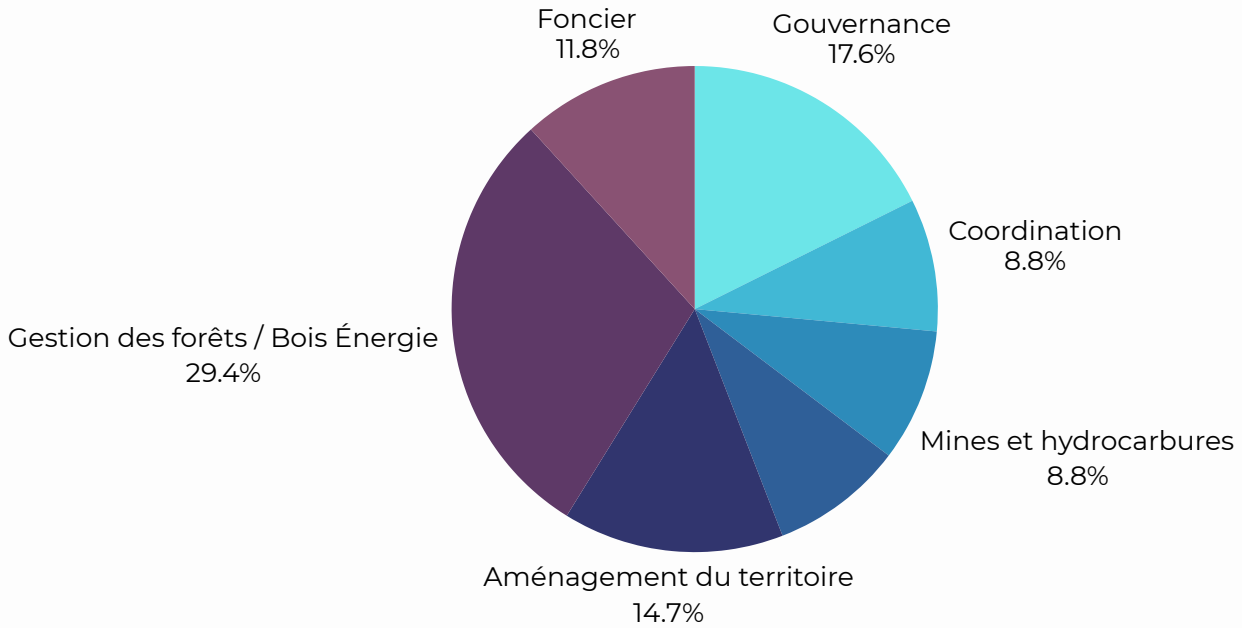
Lettre d'intention

Signée le 3 septembre 2019.

65 millions de dollars engagés



Calendrier du nombre de jalons attendus chaque année

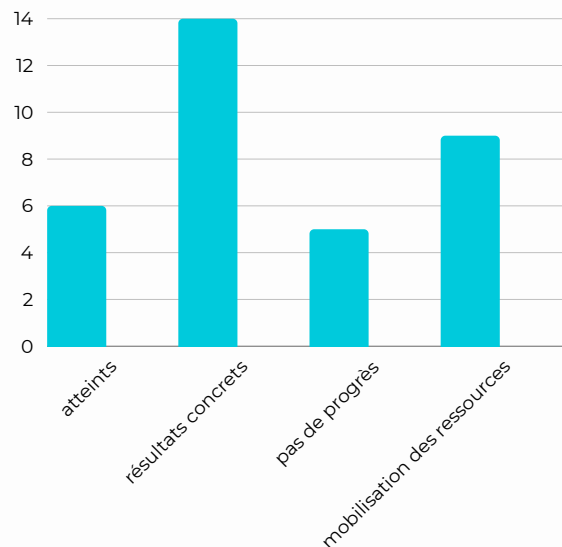


Nombre et répartition des jalons par secteur dans la Lettre d'intention

Bien qu'une majorité de projets soient encore en phase de démarrage, des **progrès significatifs ont été réalisés dans la mise en œuvre de la Lettre d'intention de 2019 avec la République du Congo :**

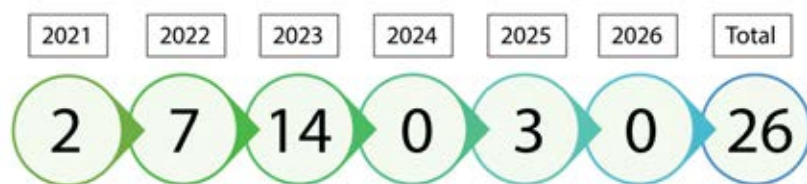
- 6 jalons atteints (4 de plus que lors de la révision annuelle de 2022).
- 14 jalons avec des résultats intermédiaires concrets.
- 9 jalons pour lesquels un soutien a été programmé et des ressources mobilisées.
- 5 jalons sans progrès.

Des détails supplémentaires sur le bilan annuel 2022 du partenariat République du Congo-CAFI peuvent être trouvés [ici](#).



État d'avancement des jalons 2019-2023

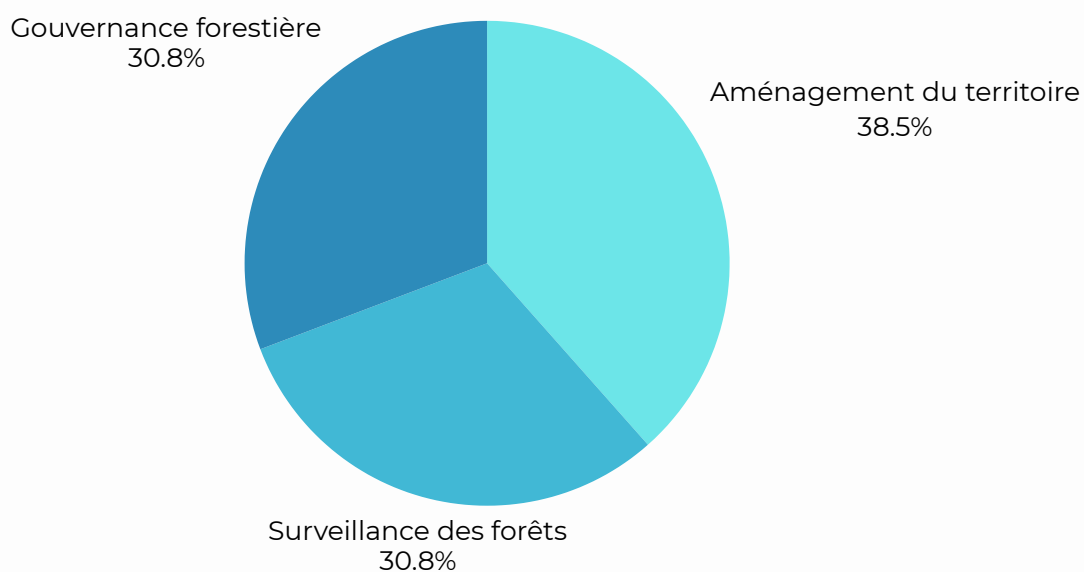
Gabon



Calendrier avec le nombre de jalons attendus chaque année

Lettre d'intention

Signée le 27 juin 2017
+ addendum « paiements basés sur les résultats »
180 millions de dollars engagés



Nombre et répartition des jalons par secteur dans la Lettre d'intention

Aucune revue annuelle formelle n'a eu lieu en 2023. Cinq jalons supplémentaires de la Lettre d'intention peuvent être considérés comme atteints, par rapport à 2022, les progrès les plus importants ayant été réalisés dans les catégories de la surveillance des forêts et de la gouvernance forestière. Il en résulte un total de 16 jalons atteints depuis la signature de la Lettre d'intention, 8 partiellement atteints et 0 non atteint. Sur les 16 jalons atteints à ce jour, 5 ont été atteints en 2023, 5 en 2020, 3 en 2022 et 3 en 2021.

RÉSULTATS PAYS PAR PAYS



République démocratique du Congo



Forêts :

126 millions d'hectares de forêts naturelles (18% des forêts tropicales du monde)

56% de la superficie totale des terres

Partenariat :

Seconde Lettre d'intention signée en 2021 et courant jusqu'en 2031 pour stabiliser puis réduire la déforestation sur la base de la moyenne 2014 - 2018.

Financement :

Financement total approuvé (en 2023) : **\$303 millions**

Financement total transféré : **\$246 millions**

Financement total promis (signé dans les Lettres d'intention) : **\$680 millions**

Dialogue politique

2023 a connu une évolution politique encourageante, à mi-parcours de la première phase du partenariat renouvelé 2021-2031.

Conformément aux engagements de surveillance pris par les partenaires dans le cadre de la deuxième Lettre d'intention sur les efforts coordonnés de dialogue politique, plusieurs réunions de haut niveau ont été organisées tout au long de l'année 2023.

Il s'agit notamment de la Revue annuelle du partenariat CAFI-RDC en février 2023, et des réunions des ambassadeurs avec les autorités en mars et septembre 2023.

Ces réunions de haut niveau, qui se sont tenues à Kinshasa, permettent de suivre les progrès réalisés en matière d'engagements politiques, tels que l'engagement en faveur des réformes (voir [*Coup de projecteur : Comment CAFI a appuyé l'accélération de 5 réformes majeures en RDC*](#)), d'examiner les progrès réalisés en ce qui concerne les jalons de la deuxième Lettre d'intention, de faire le point sur les progrès réalisés en matière de programmation afin d'obtenir des engagements de financement de CAFI. Elles représentent également des occasions de discuter de sujets spécifiques tels que la responsabilité des organismes de mise en œuvre ou les défis de la mise en œuvre.

13 partenaires nationaux sous la direction du ministère des Finances

- Ministère de l'Environnement et du développement durable
- Ministère de l'Aménagement du territoire
- Ministère du Développement rural
- Ministère des Ressources hydrauliques et de l'électricité
- Ministère de l'Economie nationale
- Ministère des Mines
- Ministère de la Santé publique, de l'hygiène et de la prévention
- Ministère du Genre, famille et enfants
- Ministère du Plan
- Ministère du Budget
- Ministère de l'Enseignement Primaire, secondaire et technique
- Ministère des Affaires foncières

Aperçu du portefeuille



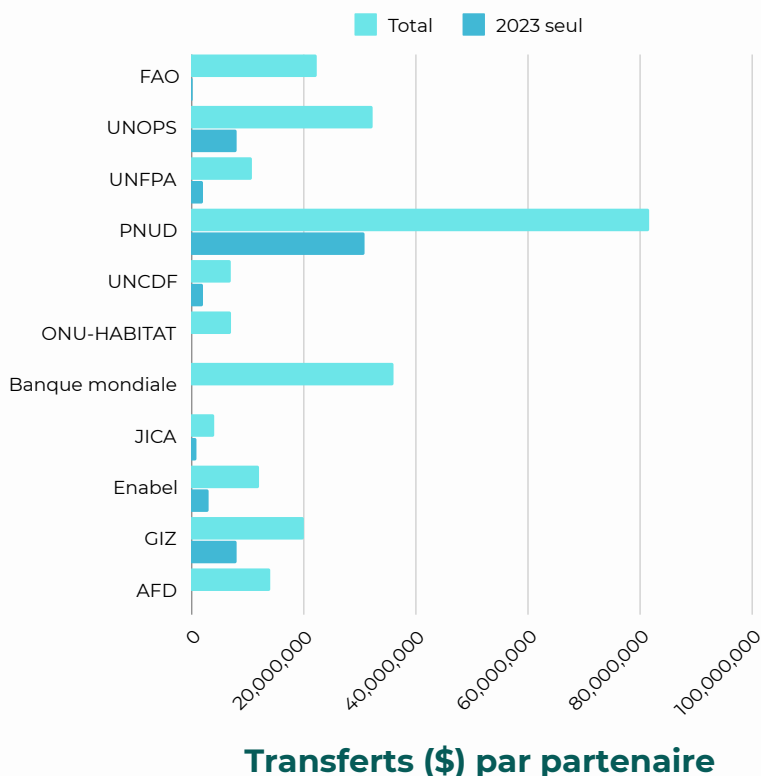
L'annexe 1 présente la liste de tous les projets financés par CAFI en RDC.

Projets en RDC financés par le FONAREDD (totaux) :

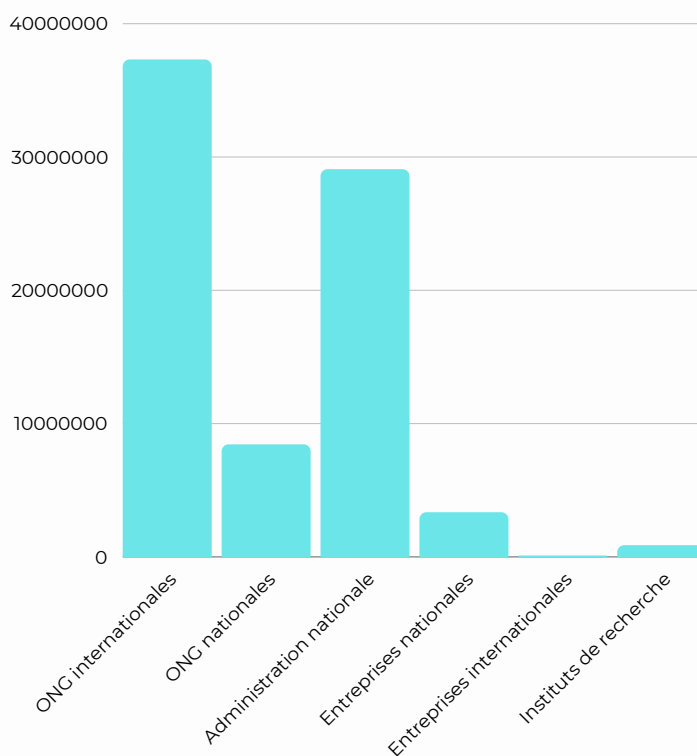
- Approbation de 255 millions de dollars
- 223 millions de dollars transférés
- 179,8 millions de dollars dépensés par les projets

Le portefeuille en RDC

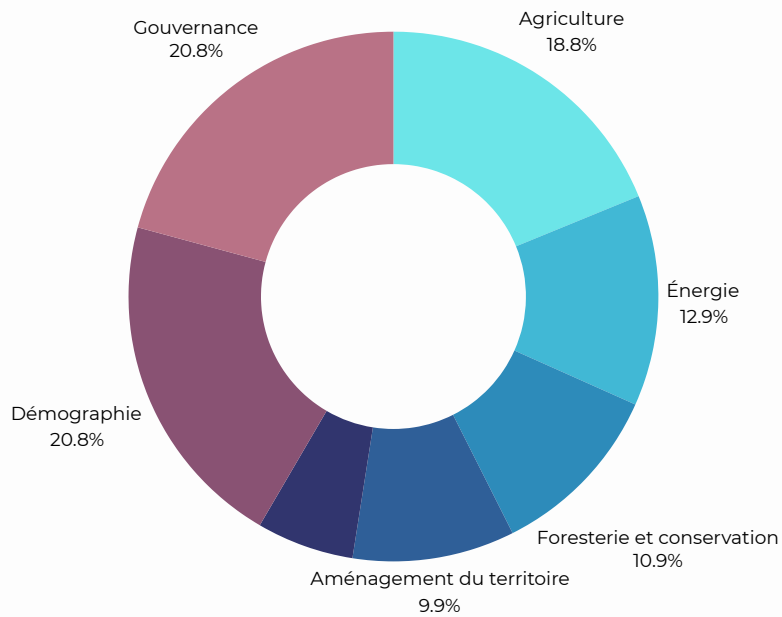
Les projets de la RDC financés par le FONAREDD sont mis en œuvre par 11 partenaires de mise en œuvre. Les gains en termes d'appropriation nationale sont facilités par la modalité de l'agent de gestion.



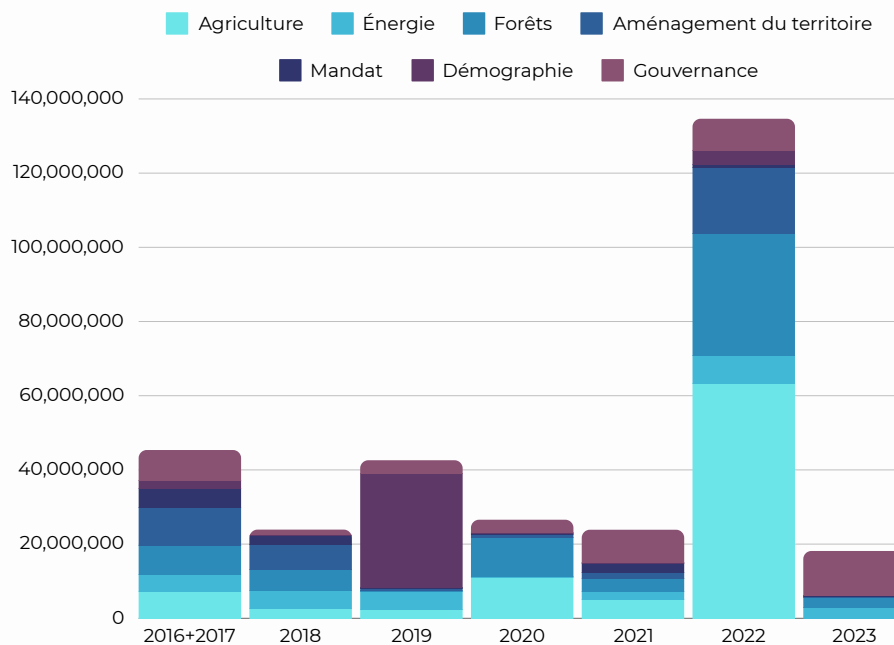
L'analyse des contrats de plus de 100 000 dollars, dont la divulgation par projet est obligatoire, donne un aperçu de la manière dont les financements parviennent à d'autres entités, à l'exclusion de la gestion et des salaires.



Financement par effet



Financement cumulé (transferts) par effet



Financement annuel (transferts) par effet (\$)

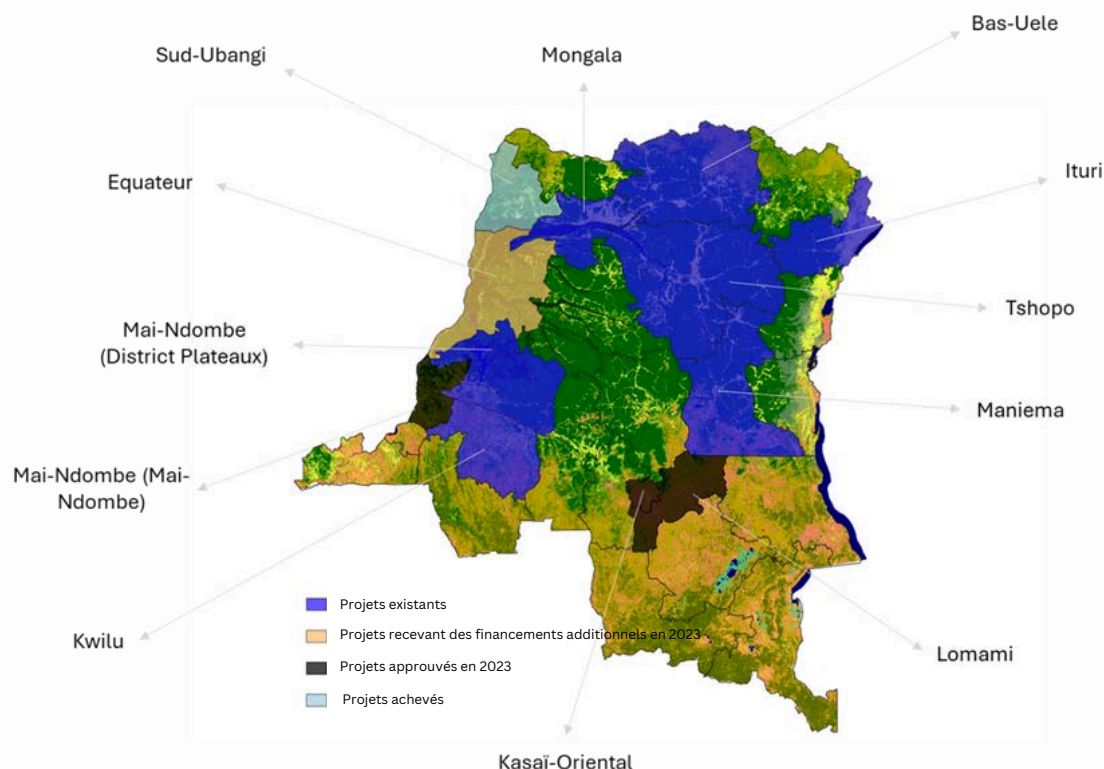
Un portefeuille en expansion

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt de 2022 lancé par le gouvernement de la RDC et CAFI, le rythme de programmation a considérablement augmenté en 2023, aboutissant en décembre à l'approbation de près de 136 millions de dollars de nouveaux financements - une **accélération majeure** par rapport aux 215 millions de dollars de projets approuvés au cours de la période 2016-2022. Sur les 136 millions de dollars approuvés, 13 millions ont été décaissés en 2023.

Les financements approuvés en 2023 comprennent des priorités emblématiques pour CAFI et le gouvernement de la RDC, à savoir :

- Le projet de soutien à l'agriculture durable (55 millions de dollars avec un cofinancement national) du programme de développement local des 145 territoires, qui vise à **augmenter de manière significative les rendements de la production de manioc et de maïs** - y compris la distribution d'urgence de maïs pour atténuer la famine - tout en promouvant des pratiques durables respectueuses de la forêt.
- Les projets à approche territoriale (PIREDD), représentant un total de 52 millions de dollars US et visant à **réduire la pression sur 13 millions d'hectares de forêts** tout en améliorant significativement les moyens de subsistance des populations rurales de ces territoires. Ce nouveau financement et les projets menés dans les provinces de l'Équateur, du Kwilu, de la partie des Plateaux de Mai-Ndombe, du Kasai Oriental et de Lomami bénéficieront des riches enseignements tirés des projets soutenus par CAFI depuis 2016, dont les résultats seront consolidés et les PSE déployés à l'échelle.
- Le renouvellement et extension du **projet de réforme foncière** (voir *Coup de projecteur : Système d'information foncière*).
- Le soutien au **développement et à la coordination du marché du carbone** pour les **contributions déterminées au niveau national**, afin de jeter les bases d'une architecture de financement du climat qui attirera les investissements du secteur privé en faveur des communautés.

Résultats en RDC



La carte ci-dessus montre la couverture géographique des projets multisectoriels et « territoriaux » (PIREDD) en RDC, superposée à la classification des terres utilisée dans l'étude régionale financée par CAFI*. Les provinces bénéficiant de ces projets sont estimées contenir 25 gigatonnes de carbone (56,7% des stocks globaux de carbone de la RDC**). Ces provinces comprennent, entre autres écosystèmes, 59 807 530 hectares de forêts denses, 6,192,906 hectares de forêts secondaires et 9 039 033 hectares de forêts marécageuses.

*[European Space Agency. 2020, données « Biomass ».](#)

**[Extrait de la base de données.](#)

Coup de projecteur : Comment CAFI a appuyé l'accélération de 5 réformes majeures en RDC

Depuis 2016, CAFI soutient des réformes de grande ampleur, multisectorielles et complémentaires en RDC.

La portée des projets financés par CAFI couvre le développement rural transformateur sur le terrain jusqu'à la réforme politique au niveau national, en plus des activités régionales. Pour CAFI, la façon dont ces efforts se conjuguent de manière complémentaire est essentielle pour atteindre les objectifs ambitieux énoncés dans les ODD, l'Accord de Paris et le Cadre pour la biodiversité après 2020.

Alors que les questions complexes liées à l'aménagement du territoire et au régime foncier sont abordées par le biais de réformes et de cadres juridiques, CAFI s'engage à continuer à soutenir les processus nécessaires pour garantir une mise en œuvre cohérente des politiques publiques à tous les niveaux - local, territorial, provincial et national. Les programmes de CAFI développés dans le cadre de la première Lettre d'intention avec le gouvernement de la RDC ont jeté les bases de ces lois et politiques.

CAFI soutient activement cinq réformes politiques en RDC. Le fait que ces réformes et ces lois se soutiennent et « communiquent » entre elles pour atteindre les objectifs généraux des plans nationaux du pays n'est pas une mince affaire et constitue même une réalisation importante.



S.E. Nicolas Kazadi

Ministre des Finances de
la RDC

“ Malgré le travail qu'il reste à accomplir, nous pouvons nous féliciter mutuellement des avancées majeures réalisées par ce Partenariat, telles que les politiques nationales foncières et d'agriculture durable approuvées par le Conseil des ministres, et la politique énergétique nationale attendue par le Conseil des ministres.



Aménagement du territoire : Une politique d'aménagement du territoire actualisée a été adoptée en 2020. Première du genre en RDC, une nouvelle loi sur l'aménagement du territoire a été adoptée par l'Assemblée nationale en octobre 2023.



Régime foncier : Une nouvelle politique foncière en RDC a été adoptée en 2022, mettant à jour cette politique pour la première fois depuis 30 ans. La nouvelle loi sur le régime foncier en RDC, qui promeut la planification spatiale et le zonage, a été adoptée par le Conseil des ministres. Le succès de la réforme foncière transformatrice est largement attribué au partenariat entre la société civile et le gouvernement, avec un soutien important du financement CAFI.



Agriculture : CAFI soutient la réforme de l'Agriculture en RDC qui vise à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, en partie par le renforcement des infrastructures et des méthodes agricoles qui réduisent également la pression sur les forêts. La politique d'agriculture durable a été promulguée en février 2023.



Energie : Un projet de politique énergétique a été finalisé et examiné en 2022, et approuvé sur le plan technique. Il fait actuellement l'objet d'une évaluation stratégique sociale et environnementale à la lumière de la loi sur l'environnement, avant d'être adopté par le Conseil des ministres. La politique énergétique tient compte de l'élaboration de la nouvelle politique forestière, ainsi que des préoccupations abordées dans le cadre des processus de réforme agricole.



Forêts : Le décret sur la composition et le fonctionnement du CCNF et son opérationnalisation ont été publiés respectivement en 2022 et 2023.

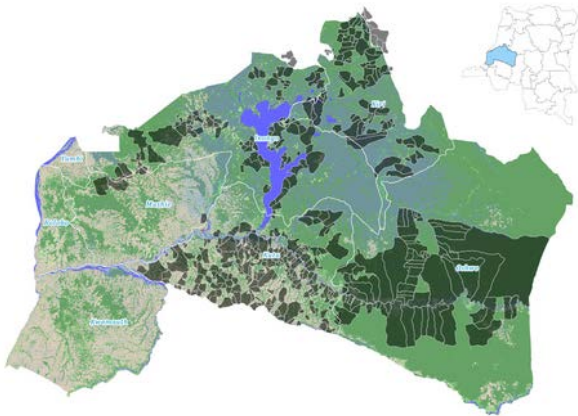
Résultats : gouvernance locale et aménagement du territoire

Une gouvernance communautaire transformée

2 602 comités de développement local créés ou renforcés et opérationnels. Planification améliorée et inclusive pour la gouvernance des ressources naturelles locales.

Appropriation locale et durabilité

397 186 personnes ont bénéficié d'un soutien direct tout au long du processus.



Les villageois planifient l'utilisation de leurs terres

867 plans locaux d'aménagement du territoire validés, couvrant **9 778 635 hectares de terres**, soit un quart de la superficie de l'Allemagne.

Des résultats politiques traduits en actions concrètes

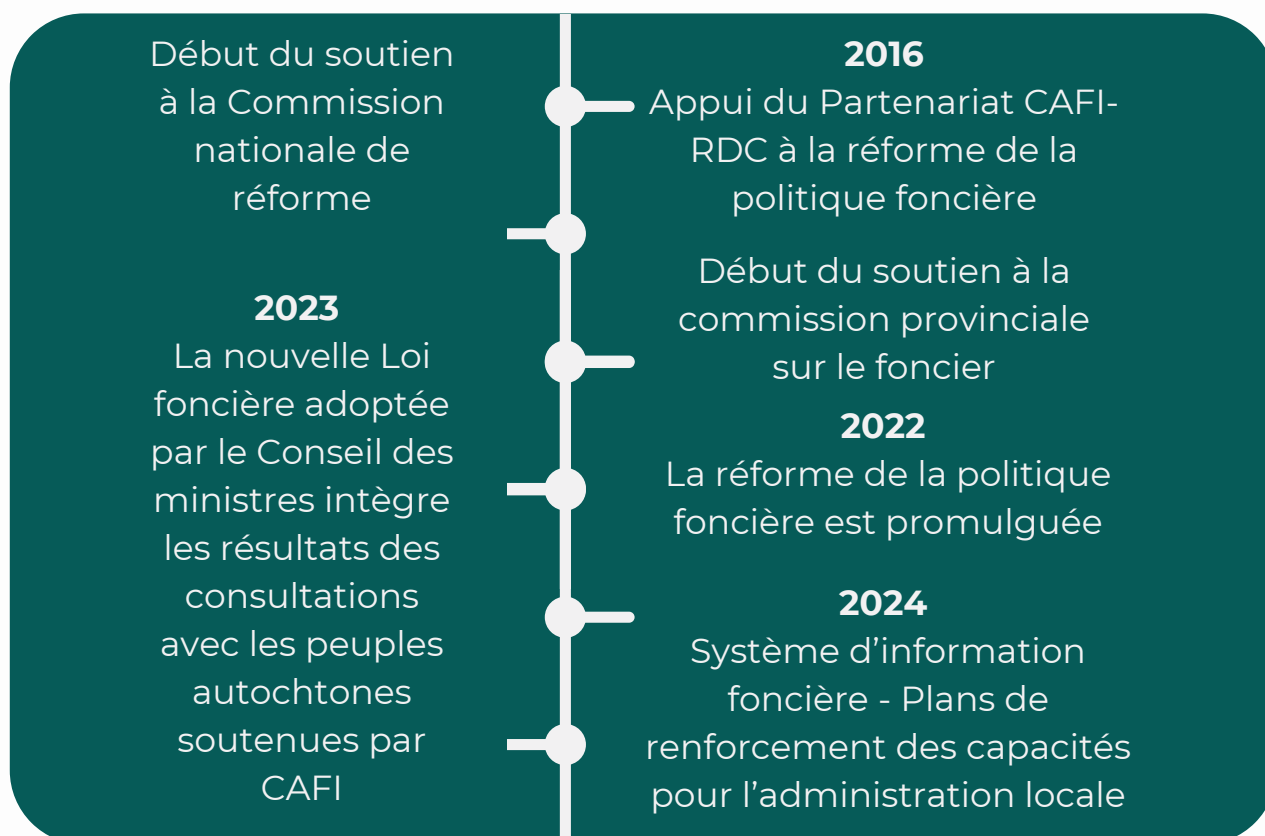
Voir [Coup de projecteur : Comment CAFI a appuyé l'accélération de 5 réformes majeures en RDC](#)

Cette carte montre les délimitations des **3,74 millions d'hectares des plans locaux d'utilisation** des terres relevant de la gestion durable des terres, tels que déterminés par le PIREDD Mai-Ndombe.

Résultats : régime foncier

Il est essentiel de garantir la propriété des terres rurales pour soutenir les efforts visant à réduire la déforestation et la dégradation. En RDC, il est difficile d'aborder les questions foncières en raison de l'immensité du pays, de la difficulté d'accès à la majeure partie du territoire, de la coexistence du droit foncier statutaire avec une multitude de systèmes fonciers coutumiers encore très présents et, dans certaines régions, de conflits armés, en partie fondés sur la terre. Peu de personnes dans les zones rurales ont accès aux documents juridiques officiels en raison d'un manque d'information, de l'éloignement des centres administratifs, du coût et de la durée des procédures, etc.

Par conséquent, la plupart des communautés dépendent encore entièrement du système foncier traditionnel, qui présente de solides avantages mais aussi des limites, notamment en termes de sécurité foncière. Afin de combler le fossé entre la loi foncière nationale et les systèmes fonciers coutumiers, et de mieux soutenir les investissements fonciers durables, CAFI s'est associé au gouvernement de la RDC pour soutenir sa réforme foncière depuis 2016. Le succès de la réforme foncière est largement attribué au partenariat entre la société civile et le gouvernement, avec un soutien important du financement de CAFI.



Coup de projecteur : le système d'information foncière en RDC

Dans les régions rurales de la RDC, de nombreuses communautés occupent des terres dont elles ont hérité, qu'elles ont acquises de manière informelle ou qu'elles ont reçues de leur communauté sans documents officiels de propriété. Ce mélange de coutumes traditionnelles et de droit foncier statutaire peut créer des incertitudes en matière de propriété foncière, entraînant des litiges fonciers, ce qui entrave la gestion durable des ressources et le développement local.

Le « Système d'information foncière » (SIF), soutenu par CAFI dans le cadre de l'extension du projet d'appui à la réforme foncière, approuvé en 2023, permet de relever certains de ces défis.

Plusieurs éléments sont conçus pour mieux garantir les droits fonciers locaux, tant collectifs qu'individuels :

- Des titres collectifs permettent de sécuriser les terres pour l'ensemble d'une communauté, conformément aux pratiques coutumières.
- Des titres individuels dans le cadre d'un régime foncier collectif, afin de sécuriser les investissements individuels tout en alignant les intérêts de la communauté et de l'individu.
- Une charte foncière locale documentant les coutumes foncières locales spécifiques à la région.
- Des registres fonciers communautaires pour enregistrer les droits fonciers locaux et les transactions connexes, afin de garantir la transparence.
- Un cadastre des terres coutumières, cartographiant les différents droits fonciers dans l'espace et sous forme numérique au sein de l'ensemble des droits fonciers collectifs.

Le nouveau SIF marque une étape importante dans le processus de réforme foncière en RDC. En mettant l'accent sur la clarté de la propriété foncière, elle vise à résoudre les problèmes de tenure qui existent depuis des décennies. Alors que la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, soutenue par CAFI, promeut la planification spatiale et le zonage, le SIF rapproche les communautés locales et autochtones du centre des décisions foncières. Ce nouveau cadre clair ouvre la voie à des négociations foncières plus transparentes, tout en garantissant que chaque partie prenante puisse s'exprimer.

Clarifier la propriété foncière et l'enregistrement des droits fonciers, en particulier pour les communautés indigènes :

- Permet des mesures de sauvegarde contre les saisies de terres.
- Pose les bases de l'aménagement du territoire, notamment en cartographiant l'ensemble du territoire du village pour identifier les droits fonciers collectifs, en cartographiant les types de terres existants et leur utilisation (agriculture, protection, etc.) et d'autres types de droits fonciers (parcelles agricoles, etc.), qui sont tous des éléments clés pour un processus de zonage.
- Incite à une planification efficace de l'utilisation des terres, nécessaire au paiement des services environnementaux.
- Rationalise les discussions entre les communautés et les investisseurs externes, en garantissant un accès équitable et le partage des bénéfices.

Alors que les questions complexes autour de l'aménagement du territoire et du foncier sont abordées à travers des réformes, des cadres juridiques et des systèmes innovants tels que le SIF, CAFI s'engage à poursuivre l'appui aux processus nécessaires pour garantir une mise en œuvre cohérente des politiques publiques à tous les niveaux - local, territorial, provincial et national. Le renouvellement en 2023 du projet d'appui à la réforme foncière est un exemple de cet engagement.

Le formulaire est intitulé 'PROJET NORMAL DE DOCUMENTATION DE CHAMP' et est émis par le 'MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DU PASTORAL ET DE LA PÊCHE' de la République Démocratique du Congo. Il est destiné à la 'MUNICIPALITE DE BANDA-BANDANDA' et concerne le 'TERRETOIRE DE ...'. Le document est divisé en plusieurs sections : 'I. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'II. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'III. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'IV. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'V. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'VI. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'VII. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'VIII. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'IX. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE', 'X. IDENTIFICATION DE LA COMMUNAUTE'. Le formulaire est rempli à l'encre et comporte des signatures et des tampons officiels.

Formulaire officiel élaboré pour formaliser les limites, l'utilisation et la propriété d'un champ donné, géolocalisé.

Résultats : agriculture



Une meilleure gouvernance

Mise en place de 22 conseils ruraux de gestion agricole.

Amélioration de la sécurité alimentaire

34 913,5 hectares de cultures vivrières de subsistance, souvent associées à des plantations de bois-énergie.

Une réforme politique accélérée

Voir [*Coup de projecteur : Comment CAFI a appuyé l'accélération de 5 réformes majeures en RDC*](#)

Amélioration des revenus agricoles

22 321 hectares de cultures pérennes pilotes (cacao, noix de coco, café, palmier à huile et arbres fruitiers) plantés dans des zones de savane et des forêts dégradées.

Béatrice Bolumbu

présidente de l'association des femmes de Bodjifi

“ Grâce à ce que nous gagnons en vendant le pain de manioc amélioré, nous pouvons maintenant emmener nos enfants à l'hôpital et les envoyer à l'école. Avant, nous n'avions pas la possibilité d'économiser de l'argent, car le pain de manioc ordinaire n'attirait pas autant de clients qu'aujourd'hui.

Coup de projecteur

PIREDD Kwilu : une réussite en matière de restauration des terres



Le Programme multisectoriel de la province de Kwilu encourage les petits exploitants agricoles et les exploitants de concessions à investir dans la production agroforestière durable de bois de chauffage et de fruits.

Ce faisant, il se concentre sur la restauration des terres forestières dégradées, qui auraient pu être complètement déforestées sans les interventions du projet, et sur les engagements pris par les villageois d'éviter de dégrader les parcelles de forêt autour de leurs emplacements.

Partenaires nationaux : Ce programme fait partie du portefeuille du Fonds national REDD+ de la RDC, et est piloté par le ministère provincial de l'environnement et du développement durable, le ministère provincial de l'agriculture.

Partenaire de mise en œuvre : Agence japonaise de coopération internationale (JICA)

Approuvés : **\$7 millions**
Transférés* : **\$4 millions**
Dépensés* : **\$3,8 millions**

* au 31 décembre 2023

Principales réalisations du projet

Jusqu'à présent, le projet a permis une réduction estimée à 355 270 tonnes de CO₂, l'objectif étant d'atteindre 391 500 tonnes à la fin de la septième année (voir le [CAFI Metrics Hub](#)).

Améliorer les conditions de vie de la communauté, en prévoyant une augmentation d'au moins 10% du revenu médian des ménages et des agriculteurs concernés. Les données de référence recueillies en 2023 dans 123 villages indiquaient un revenu agricole annuel moyen de 258 dollars et un revenu du bétail de 37 dollars.

Gouvernance locale : Mise en place ou redynamisation de 63 comités de développement local, donnant aux villageois les moyens de sauvegarder leurs terres et leur environnement.

Aménagement du territoire : Les plans locaux d'occupation des sols approuvés couvrent 155 057 hectares.

Agriculture : Mise en place et géoréférencement de 4 228 hectares de plantations agroforestières.

Énergie : Mise en place de 3 859 hectares d'acacias et de maesopsis et attribution de 29,9 k hectares pour la régénération naturelle du bois énergie.

Conservation des forêts communautaires : Protection de 9 875 hectares de parcelles forestières entourant 147 villages, un engagement identifié par des décisions conjointes des comités locaux et décrit dans les plans d'utilisation des terres.

Renforcement des capacités : Renforcer la capacité du gouvernement provincial à assurer la surveillance nécessaire, notamment en ce qui concerne la géolocalisation et l'utilisation des GPS.

Prise en compte de la dimension de genre : Le projet est reconnu comme étant pleinement respectueux de l'égalité entre les hommes et les femmes et encourage la participation des femmes aux plans de gestion locaux au niveau du village.

Résultats : énergie durable



Réduction de la consommation

545 207 tonnes de CO2 compensées.

Réduction de **7%** de la consommation de charbon de bois à Kinshasa, 3% à Goma et 4% à Bukavu entre 2020 et 2023.

310 000 solutions de cuisson propre (foyers améliorés, gaz de pétrole liquide et briquettes) vendues.

Prestations sociales

1 055 emplois créés (412 à temps plein et 643 à temps partiel), dont 331 femmes et 429 jeunes.

85% de taux de satisfaction au travail. 8 à 15% de réduction des dépenses des ménages pour l'énergie de cuisson pour les utilisateurs de foyers améliorés et de foyers au gaz de pétrole liquéfié (GPL), respectivement.

Une réforme politique accélérée

Politique énergétique nationale validée le 9 décembre 2022, à présenter en Conseil des ministres.

Production durable

13 426 hectares de plantations de bois énergie à croissance rapide.

41 113 hectares de terres de savane mis en réserve pour la régénération naturelle.

Résultats : gestion durable et conservation des forêts



Amélioration des connaissances en vue de l'aménagement du territoire

4 études majeures finalisées sur le capital forestier

- [Défis et opportunités](#)
- [26 atlas cartographiques](#)
- [Biodiversité](#)
- [Potentiel économique](#)

Gains sociaux

1 048 501 personnes dans les communautés bénéficiant de titres de concessions communautaires nouvellement acquis.

Une meilleure gouvernance

Décret mettant en place le Conseil national consultatif des forêts, qui compte une diversité de parties prenantes, signé en mars 2023.

Rédaction de la feuille de route de la **politique forestière de la RDC**.

Foresterie communautaire

592 808 hectares de concessions locale mises en place avec des titres par trois projets. (voir [Coup de projecteur : Foresterie communautaire](#))

Résultats : démographie



Santé reproductive améliorée

13 571 prestataires de soins de santé (dont plus de 10 000 prestataires communautaires) formés à la fourniture de méthodes contraceptives basées sur un choix éclairé et la qualité du service.

7 089 427 années-couples de protection (ACP) offertes.

3 193 965 bénéficiaires directs de méthodes contraceptives dont 435 441 bénéficiaires de méthodes contraceptives à action prolongée dans 11 provinces.

Accélération des politiques

Adoption du [Plan National Stratégique de Planification Familiale](#) en avril 2022.

République du Congo



Forêts :

Couvert forestier (2019) : 24,37 millions d'hectares de forêt, s'étendant sur 70,85% de sa superficie.

Partenariat :

Lettre d'intention signée en 2019 pour prévenir l'assèchement et le drainage des tourbières et réduire la déforestation.

Financement :

Financement total promis (à partir de la Lettre d'intention) : **\$65 millions**

Financement total approuvé : **\$47 millions**

Financement total transféré : **\$22 millions**

Dialogue politique



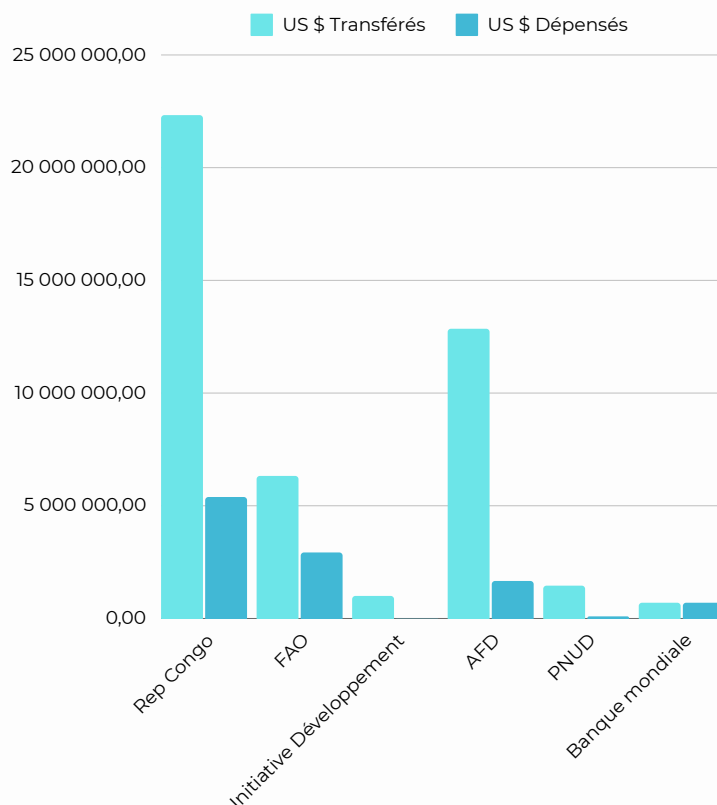
Le partenariat entre CAFI et la République du Congo se caractérise par un dialogue politique de haut niveau. Sous l'impulsion des signatures présidentielles de la Lettre d'intention, une implication étroite au niveau ministériel se poursuit, d'une manière unique pour l'ensemble des projets financés par CAFI.

Le Premier ministre préside à la fois le Comité interministériel et le Comité de pilotage (COFIL). Les ministres de l'Economie forestière et de l'Environnement sont non seulement membres du Comité interministériel mais aussi du COFIL. À ce titre, ils sont particulièrement impliqués dans la surveillance de la mise en œuvre de la Lettre d'intention. En outre, le ministre de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et de la voirie est chargé de la gestion des deux projets d'aménagement du territoire.

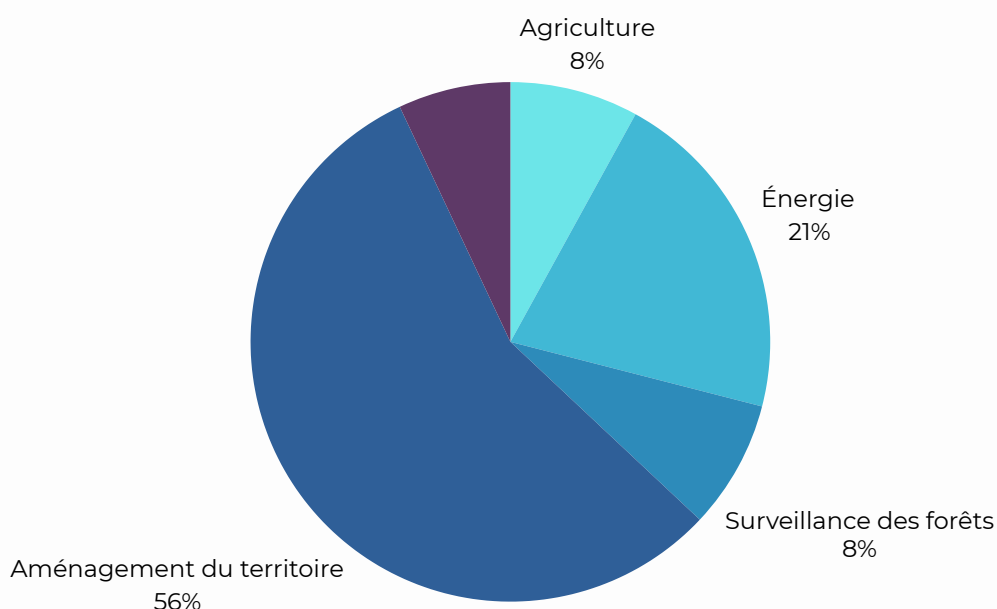
5 partenaires nationaux

- Premier ministre de la République du Congo
- Ministère de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo
- Ministère de l'Economie forestière
- Ministère de l'Agriculture, de l'élevage et de la pêche
- Ministère de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien des routes

Aperçu du portefeuille



Transferts et dépenses par partenaire de mise en œuvre (\$)



Financement cumulé par effet

Un aperçu projet par projet du portefeuille, avec des liens vers les données financières, est présenté [ici](#).

Résultats



Renforcement de la coordination

Soutien du Premier ministre pour superviser et coordonner la mise en œuvre du partenariat.

Suivi des forêts

Révision du niveau d'émission de référence pour les forêts que le Congo a soumis à la CNUCC en janvier 2024.

Plantations de bois énergie

Les 472 premiers hectares de plantations de bois-énergie mis en place

300 bénéficiaires identifiés parmi la population locale pour recevoir des formations aux techniques agroforestières et bénéficier d'un accès sécurisé à la terre, dont 45% de femmes.

Voir [*Coup de projecteur : Projet de plantations de bois énergie.*](#)

Stane Okemba

L'un des 300 bénéficiaires du projet de plantations de bois énergie

“ Pour nous, c'est tout nouveau. Le projet nous a expliqué que l'acacia serait exploité tous les 6-7 ans et qu'un arbre pouvait produire du bois de chauffe et jusqu'à 3 ou 4 sacs de charbon de bois qui, vendu sur le bord de la route, vaut jusqu'à 4 000 FCFA le sac [6,6 dollars]. Si planter des arbres peut garantir un meilleur avenir à ma famille, cela m'intéresse ! La vente de charbon de bois me permet de diversifier mes activités et de gagner de l'argent pour payer l'école de mes enfants, m'occuper de ma famille, acheter des vêtements et de la nourriture.

Coup de projecteur :

Projet de plantations de bois énergie



Le « Projet de renforcement du potentiel de bois énergie durable en République du Congo » vise à renforcer le potentiel de bois énergie durable de Brazzaville par la mise en place de 2 700 hectares de plantations agroforestières à démarrage rapide, pour une production durable de charbon de bois d'ici fin 2028.

Le projet prévoit une réduction estimée à 830 230 tonnes d'équivalent CO2 d'ici à la fin 2028.

En RDC et en République du Congo, CAFI soutient au total près de 29 000 hectares de plantations de bois énergie.

Partenaire national : Ministère de l'Économie forestière

Partenaire de mise en œuvre : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), avec le soutien technique du GRET.

Approuvés* : **\$7 million** (CAFI)

Co-financement : **\$29 million** (Green Climate Fund)

Transférés* : **\$4.5 million**

Dépensés* : **\$2.3 million**

* au 31 décembre 2023

Principales réalisations du projet

472 hectares d'acacias ont été plantés sur des terres situées à Oniamva, département des Plateaux, sous-préfecture de Ngo. Ces plantations à démarrage rapide sont mises en place pour permettre un approvisionnement durable en bois énergie à Brazzaville, afin de réduire la pression sur les forêts naturelles tout en améliorant les moyens de subsistance de la population locale.

Ces plantations alimentent le développement de divers instruments actuels d'aménagement du territoire, notamment le schéma d'approvisionnement en énergie durable de Brazzaville et les plans départementaux de gestion intégrée des terres, également financés par CAFI.

300 bénéficiaires ont été sélectionnés pour obtenir un droit d'accès à des terres sécurisées et recevoir un soutien régulier (nouveaux équipements, plants et renforcement des capacités) pendant toute la durée du projet. Ce soutien aidera les agriculteurs à mettre en place et à gérer des parcelles de plantation d'une superficie moyenne de 1 hectare suivant une rotation de 7 ans. Il comprend une formation sur la façon de préparer et de planter les champs et surtout de les entretenir en prenant soin des plants d'acacia et en introduisant des cultures vivrières intercalaires qui améliorent la nutrition et la sécurité alimentaire. La commercialisation des produits est également soutenue par des plans d'entreprise, dans lesquels les agriculteurs choisissent la succession des cultures et fixent des objectifs pour optimiser leurs revenus.

Bien qu'il soit encore jeune, le projet a été jugé pleinement sensible à la dimension de genre et en bonne voie pour atteindre son objectif de 30% de femmes bénéficiaires d'ici 2025.

Pour garantir la redevabilité, le système de mécanisme de plaintes et de griefs a été largement diffusé par le biais de réunions et d'affiches.



Stane Okemba

Agriculteur

“ Le fait que le projet mette à disposition ces terres est très intéressant. Cela nous évite de payer en moyenne 30 000 FCFA par hectare [50 dollars] juste pour avoir accès à la terre. De plus, la terre a déjà été arrachée, labourée et hersée. Le projet nous encourage également à envisager d'autres cultures que le manioc, comme l'arachide, dont le rendement est beaucoup plus élevé mais qui nécessite un investissement initial plus important.

Infos supplémentaires dans [la dernière lettre d'information du projet](#).

Gabon



Forêts :

Couvert forestier élevé (88%), pays à faible déforestation

Partenariat :

Lettre d'intention signée en 2017 pour plafonner la déforestation et réduire les émissions.

Les paiements basés sur les résultats sont inclus dans un addendum à cette Lettre d'intention.

Financement :

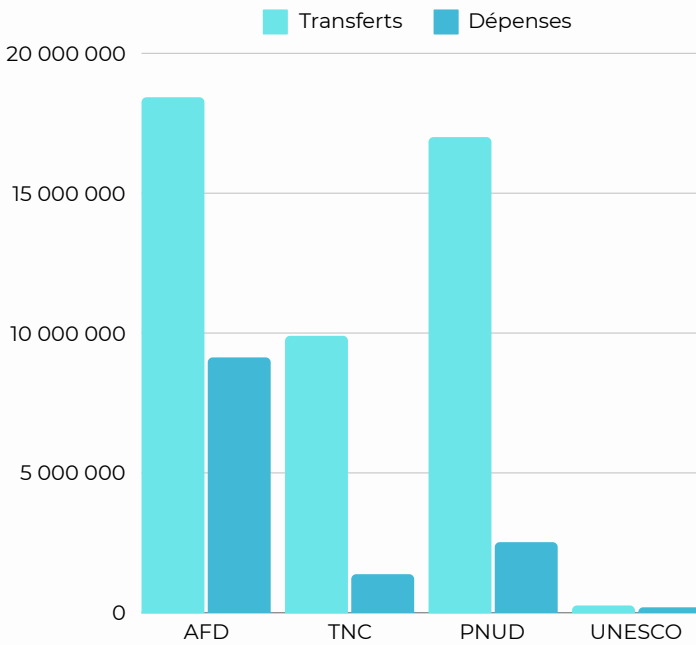
Financement total (Lettre d'intention): **\$184 million**

Financement total approuvé: **\$48 million**

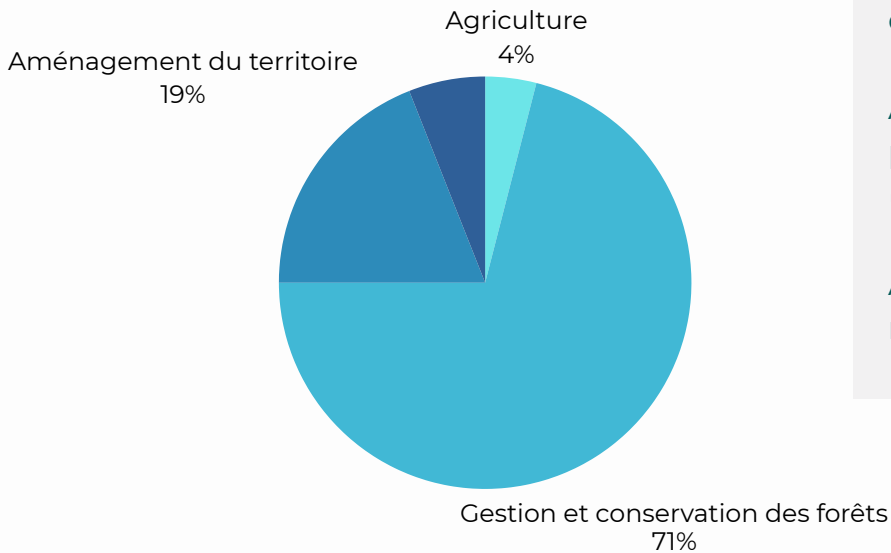
Financement total transféré: **\$45 million**

Aperçu du portefeuille

Une vue d'ensemble du portefeuille projet par projet, avec des liens vers les données financières, est présentée [ici](#).



Transferts et dépenses par organisme de mise en œuvre



Financement cumulé (transferts) par effet

7 partenaires nationaux

Conseil national du climat

Ministère de l'Economie

Ministère de l'Agriculture

Ministère des Eaux, des forêts, de la mer et de l'environnement

Agence d'études et d'observations spatiales (AGEOS)

Agence du développement agricole du Gabon (ADAG)

Agence nationale des parcs nationaux du Gabon (ANPN)

Agence gabonaise de normalisation

Résultats

Réduction des conflits fonciers

295 cas de conflits d'utilisation des terres identifiés par la Commission nationale d'utilisation des terres, ayant un impact sur **4 546 732,5 hectares de terres**.

Les conflits existants sont évalués et résolus par l'équipe juridique du Comité.

Loi sur la gestion des conflits liés à l'utilisation des terres élaborée en 2023.

Cartographie de l'étendue spatiale des villages

468 villages cartographiés de manière participative pour la planification de l'utilisation des terres.

637 zones villageoises supplémentaires cartographiées à l'aide de données satellitaires.

Parties prenantes informées

Nouveau site web CNC/CNAT, lancé en 2023, sur le processus d'aménagement du territoire, y compris une plateforme numérique pour recevoir des commentaires.

5 centres d'information sur l'aménagement du territoire mis en place.

Expansion des aires protégées

932 438 hectares cartographiés dans les zones transfrontalières.

69 missions de terrain soutenues par CAFI dans les parcs nationaux, entreprises par des agents formés, pour surveiller et atténuer l'empiètement et les activités illégales telles que la chasse illégale, la pêche, l'extraction d'or et l'exploitation forestière.

Recherche et suivi de la santé des forêts

1 488 espèces et sous-espèces d'arbres indigènes sont désormais enregistrées.

65 146 alertes de déforestation et de dégradation en temps réel, déclenchant 498 opérations sur le terrain.

316 parcelles de surveillance des forêts nationales et transects de biodiversité mis en place dans le cadre de **l'inventaire des ressources naturelles et des forêts**.

La construction du Laboratoire d'analyse des sols et du système d'information géographique (photo ci-dessous), achevée en 2023, permet d'analyser localement les échantillons de sol prélevés dans le cadre du processus d'aménagement du territoire, qui étaient auparavant envoyés à l'étranger.



Cameroun



Forêts :

Couvert forestier de 20 millions d'hectares (FRA 2020).

Partenariat :

Négociation en cours d'une lettre d'intention.

Financement :

Deux subventions préparatoires actives Phase pilote avec premiers investissements : **\$60 millions**

Le Cameroun et CAFI sont entrés dans une phase de démarrage de trois ans, afin de préparer le terrain pour la négociation et la signature d'un partenariat à long terme (Lettre d'intention) qui servira de base à un engagement plus large de CAFI.

Phase de démarrage (2023-2026) pour renforcer les capacités des autorités nationales et locales et des communautés afin d'assurer une coordination intersectorielle solide et inclusive ; avec la planification stratégique et spatiale nécessaire au développement d'une « économie verte » en ligne avec les objectifs de la stratégie nationale de développement. Une série de projets sera mise en œuvre au cours de cette phase (voir page suivante).

Phase d'engagement (2026-2030) au cours de laquelle le gouvernement du Cameroun définit des engagements politiques conformes à la stratégie nationale de développement, avec des jalons sur la déforestation et la dégradation des forêts. Une programmation budgétisée est préparée. Le Conseil d'Administration de CAFI fait des promesses de financement sur la base des engagements politiques du Cameroun et des budgets présentés.

Phase d'expansion (au-delà de 2027)
Les partenaires s'efforceront d'augmenter progressivement le financement et les actions pour atteindre les jalons au fil du temps. Des financements supplémentaires pourraient être alloués sur la base de besoins avérés pour renforcer les projets ayant obtenu des résultats significatifs.

11 partenaires nationaux sous la direction du ministère de l'Économie, de la planification et de l'aménagement du territoire (MINEPAT)

- Ministère de la Décentralisation et du développement local
- Ministère de l'Agriculture et du développement rural
- Ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable
- Ministère des Forêts et de la faune
- Ministère des Affaires foncières
- Ministère des Mines, de l'industrie et du développement technologique
- Ministère du Commerce
- Ministère des Finances
- Ministère de la Recherche et de l'innovation
- Ministère du Logement et du développement urbain

Un portefeuille en essor

Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé entre le 26 mai et le 23 juin 2023 suite à la non-objection du MINEPAT, représentant du gouvernement camerounais, afin de sélectionner des organismes de mise en œuvre pour des projets pré-identifiés. Trois agences ont été sélectionnées, après réception d'un avis de non-objection du Ministre du Plan, pour développer :

- Un projet pilote pour soutenir l'intensification agricole durable et la transition agro-écologique (Fonds international de développement agricole ou FIDA, 20 millions de dollars).
- Le dialogue et la mobilisation des structures de financement internationales sont en cours pour renforcer le mécanisme de financement national mis en place par le gouvernement du Cameroun à travers le Fonds de développement du café et du cacao du Cameroun (FODECC) - voir *Coup de projecteur : Accroître la production de cacao sans déforestation par les petits exploitants*.
- Un projet de gestion intégrée du paysage du Grand Mbam et de ses environs (KFW, 20 millions de dollars).
- Un projet d'appui à la coordination intersectorielle et multi-niveaux dans le cadre du partenariat entre le Cameroun et CAFI (GIZ, 13,6 millions de dollars).
- Un projet de renforcement des capacités en matière d'aménagement du territoire (GIZ, 6,26 millions de dollars).

En outre, deux subventions préparatoires ont été approuvées et les financements transférés en 2023 :

- Une subvention préparatoire de 295 005 de dollars pour soutenir la coordination par le MINEPAT, avec le soutien du PNUD.
- Une subvention préparatoire de 499 315,50 de dollars pour développer le projet FODECC, avec le soutien du FIDA.

Coup de projecteur

Accroître la production de cacao sans déforestation par les petits exploitants



CAFI fournit une subvention visant à préparer le soutien au Fonds de développement du café et du cacao du Cameroun (FODECC) avec 20 millions de dollars au cours des 3 prochaines années, en combinant les forces avec d'importantes ressources nationales et le financement de l'UE. Le pays vise à faire passer le nombre de petits producteurs de 130 000 actuellement à 300 000 d'ici 2025.

Partenaires nationaux :

Ministère de l'Economie, de la planification et du développement régional

Organisme de mise en œuvre :

Fonds international de développement agricole (FIDA)

Subvention préparatoire approuvée et transférée en 2023 : \$499 316

Cinquième producteur mondial de cacao et grand producteur de café, le Cameroun s'est fermement engagé à produire du cacao durable et à aider ses producteurs à se conformer aux exigences du règlement européen sur les produits exempts de déforestation (EUDR).

Les 700 000 producteurs de café et de cacao du Cameroun, dont la majorité sont des petits exploitants, sont confrontés à des difficultés majeures pour se conformer au règlement européen sur le commerce des denrées alimentaires. Par exemple, les exigences de transparence en matière de géolocalisation constituent un défi pour les petits exploitants, ce qui les désavantage par rapport aux grandes exploitations.

Pour soutenir les petits producteurs dans leur **production agro-écologique de café et de cacao**, le Cameroun a développé un outil de financement unique, le Fonds de Développement des Filières Café et Cacao (FODECC).

Le FODECC gère déjà un mécanisme de financement direct des producteurs de cacao et de café appelé « Guichet Producteurs » Financé à hauteur de **12 millions d'euros / an par des ressources nationales** à travers un prélèvement sur les exportations de cacao et de café, le FODECC a permis la géolocalisation des parcelles et l'ouverture de comptes pour les 130 000 petits producteurs camerounais qui bénéficient de subventions pour l'intensification durable de leur production.

La mise en place de ce dispositif a reçu l'appui de l'Union européenne dans le cadre des contrats de réforme sectorielle 2023. **L'objectif du gouvernement camerounais est de faire passer ce dispositif à l'échelle pour accompagner l'ensemble des 700 000 ménages camerounais** dépendant de ces 2 secteurs d'exportation vers l'Europe, et à terme d'accompagner les 2,7 millions de ménages camerounais dépendant de l'agriculture dans leur transition vers des pratiques agroécologiques sans déforestation.

CAFI envisage soutenir le FODECC à hauteur de 20 millions de dollars au cours des 3 prochaines années, ce qui représente le budget d'environ une année de fonctionnement du FODECC. L'objectif du FODECC, avec ses ressources domestiques et l'appui de CAFI, est d'atteindre 300 000 producteurs d'ici 2025.

République centrafricaine



Forêts :

28,3 millions d'hectares de forêt, soit 47 % du territoire national.

Partenariat :

Phase pilote avec premiers investissements (10 millions de dollars) et négociation d'une lettre d'intention pour le démarrage.

Financement :

Financement total approuvé : **\$1,7 millions**

Financement total transféré : **\$1,7 millions**

Des réunions ont été organisées avec le ministre de l'Environnement en marge du Sommet des Trois Bassins à Libreville en octobre 2023 et avec le Premier ministre à Genève en décembre 2023, afin d'échanger sur les opportunités de consolider le partenariat. Le Premier ministre a demandé à CAFI dans un courrier de décembre 2023 d'apporter un appui à l'intégration des préoccupations climatiques dans l'élaboration du Plan National de Développement 2024-2029 et d'explorer la possibilité de piloter des investissements dans le pays. Des développements positifs sont attendus en 2024.

Partenaires nationaux

- Premier ministre
- Ministère de l'Environnement et du développement durable



Rencontre entre le Secrétariat de CAFI et S.E. le Premier Ministre de la République Centrafricaine à Genève

Guinée équatoriale

**Forêts :**

2,6 millions d'hectares, représentant 94% de la masse terrestre.

Partenariat :

Études de faisabilité en cours.

Financement :

Financement total approuvé : **\$1,1 million**

Financement total transféré : **\$1,1 million**

Développement du portefeuille

Sur la base de la décision du Conseil d'administration de juin 2022, une proposition de subvention préparatoire a été élaborée par l'AFD et soumise en septembre 2023 au Secrétariat de CAFI.

La proposition prévoit d'appuyer la production et la collecte de données sur la filière forêt-bois et l'adhésion à l'OIBT ; de cartographier les acteurs de la forêt / bois et l'évolution potentielle vers la durabilité ; d'identifier les actions auxquelles CAFI pourrait contribuer avec un impact significatif sur l'aménagement du territoire ; d'explorer les options pour des programmes locaux intégrés.

Projets régionaux



Financement :

Financement total approuvé : **\$24 millions**

Total des financements transférés : **\$14 millions**

Financement total dépensé : **\$6 millions**

Six projets (voir annexe 1), allant de subventions préparatoires à des investissements à grande échelle dans l'agriculture sans déforestation et mis en œuvre par des fonds d'investissement, des ONG ou des partenaires des Nations unies, constituent le portefeuille régional de CAFI.

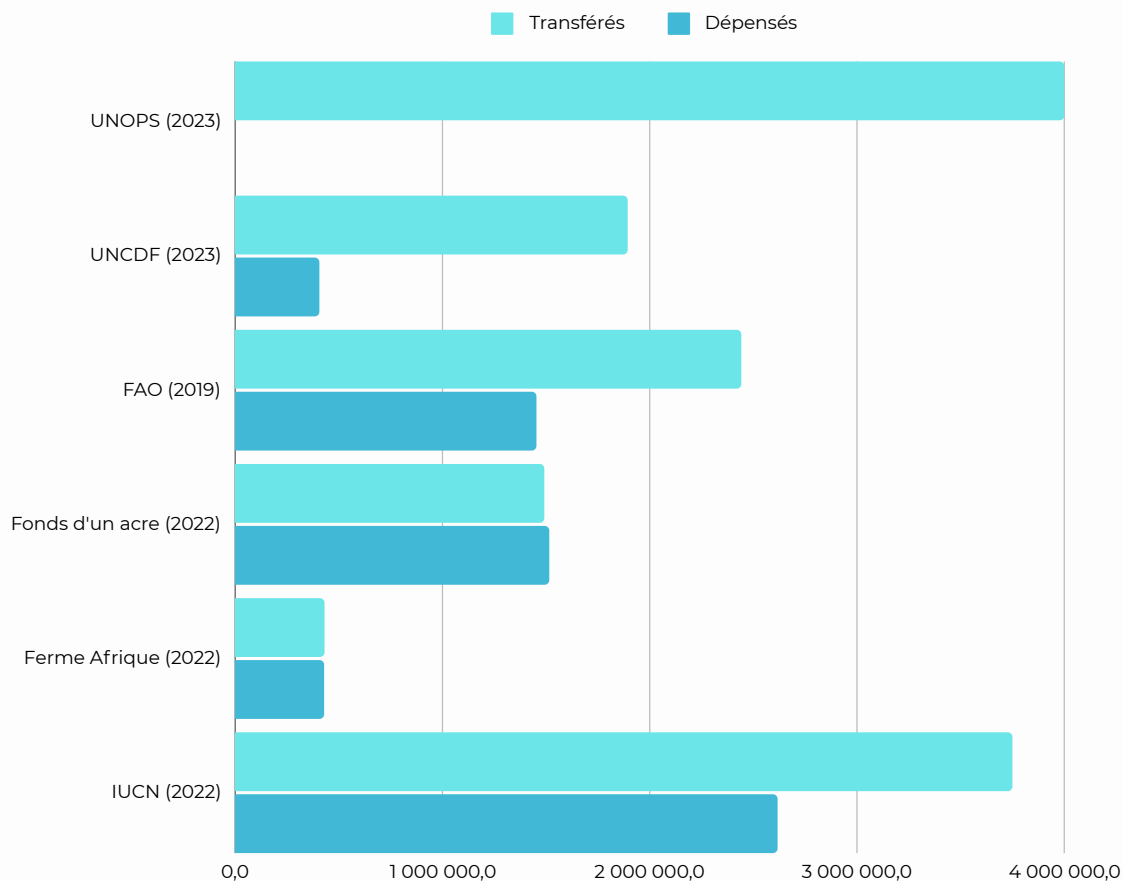
6 partenaires de mise en œuvre

- One Acre Fund
- Farm Africa
- UNCDF
- FAO
- UICN
- UNOPS

Aperçu du portefeuille

En 2023, le Conseil d'Administration de CAFI a approuvé le projet &Green : « Augmentation des investissements commerciaux dans les chaînes d'approvisionnement en produits de base d'Afrique centrale sans déforestation » avec un budget total de 51 106 348 de dollars pour &Green, dont l'accréditation est en cours. Le projet se concentre sur l'intensification des investissements commerciaux dans les chaînes d'approvisionnement de l'agriculture tropicale tout en les transformant en pratiques exemptes de déforestation et socialement inclusives.

Le projet de mécanisme régional d'assistance technique de l'UNOPS a été approuvé et les financements transférés en décembre 2023 pour fournir une assistance technique à la mise en œuvre des jalons, et un renforcement des capacités des entités nationales.



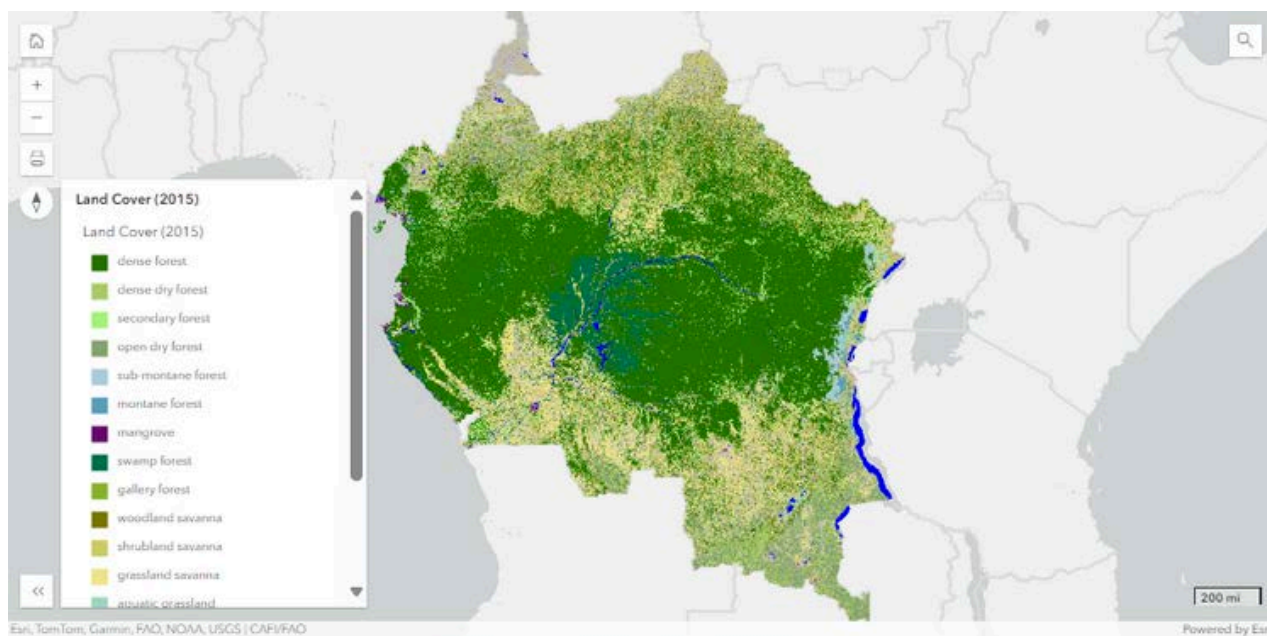
Transferts et dépenses pour les projets régionaux (\$)
La date du premier transfert de fonds est indiquée entre parenthèses

Principaux résultats

Suivi des forêts

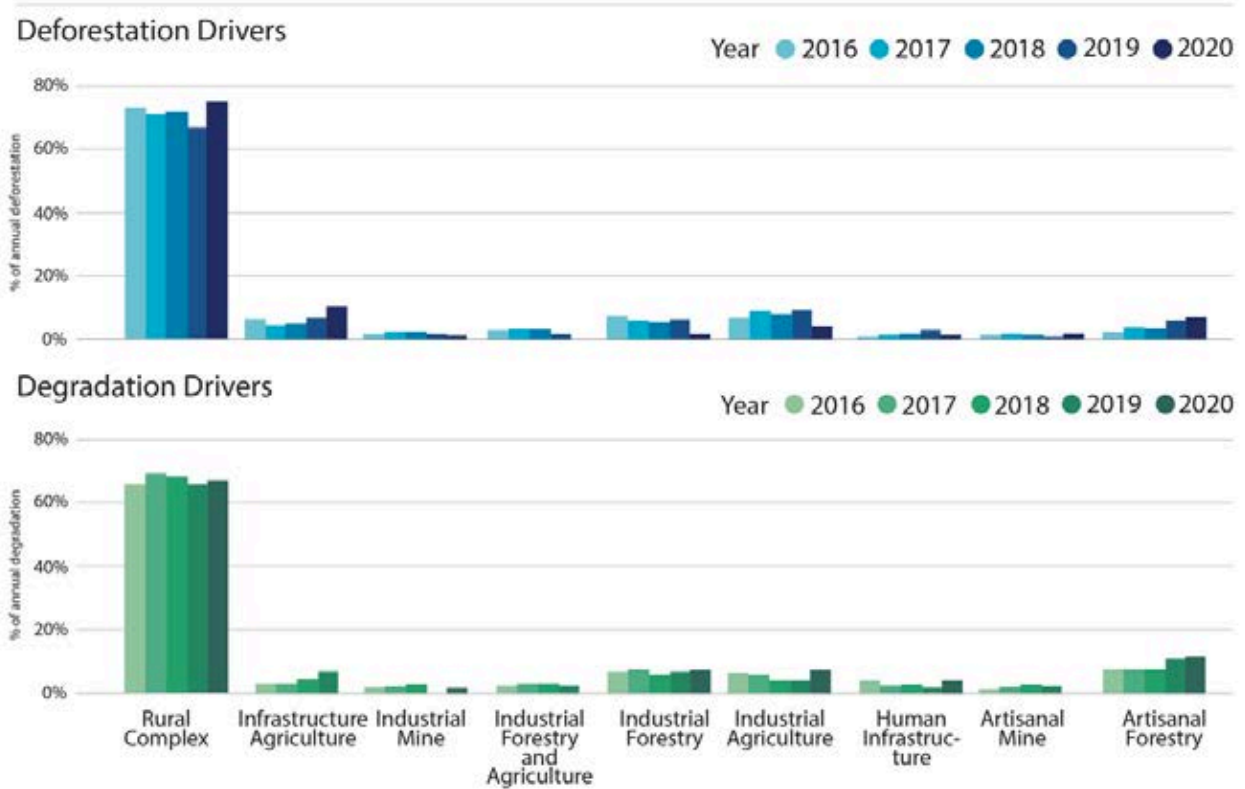
Le projet d'étude régionale de la FAO sur la déforestation a piloté une nouvelle approche basée sur l'échantillonnage qui a donné lieu à des avancées significatives dans la surveillance des forêts et l'identification des moteurs. La méthode est entièrement open-source, exécutée dans le nuage à travers la plateforme SEPAL de la FAO. Elle favorise une approche transparente de la surveillance des forêts et s'aligne sur les initiatives nationales de surveillance, notamment au Congo, au Gabon et en RDC.

Le projet produit des estimations à l'échelle nationale du changement de la couverture forestière pour 2016-2023 dans les six pays partenaires de CAFI. Il a activement impliqué des experts gouvernementaux de ces pays, en fournissant un développement des capacités approfondi par le biais de réunions techniques bilatérales et de séminaires en ligne. Des informations publiques sur le projet, y compris une base de données ouverte, sont [disponibles en ligne](#), ainsi que des informations et des mises à jour régulières sur le nouveau [site web du projet](#), disponible en trois langues.

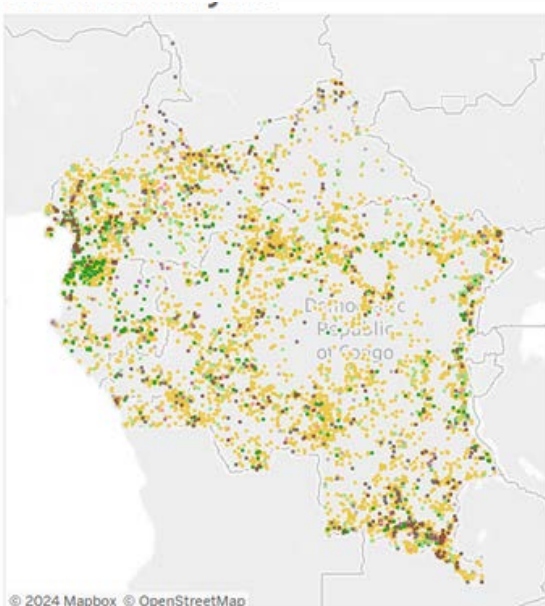


Classification de la couverture terrestre basée sur des définitions harmonisées, adaptée au contexte d'Afrique centrale

Les résultats de la première phase du projet, qui couvre la période 2016-2020, ont été publiés en 2023 dans la revue *Land Use Policy*, dont des extraits sont reproduits ci-dessous. Les résultats de la deuxième phase seront disponibles [ici](#).



À l'échelle de la région, l'agriculture à petite échelle continue à être le moteur de la déforestation et de la dégradation dans les forêts fragmentées du bassin du Congo (2015-2020). La plus grande proportion de la déforestation et de la dégradation reste associée au complexe rural. De grandes variations sont observées entre les pays.



Facteurs

- foresterie artisanale
- exploitation minière artisanale
- agriculture industrielle
- foresterie industrielle
- foresterie industrielle et agriculture
- exploitation minière industrielle
- agriculture infrastructure
- autre
- complexe rural

Quels facteurs et où : Résultats de l'étude régionale sur les facteurs de déforestation

Conclusion

2023 a été largement consacrée à transformer le succès des engagements de Glasgow pour les forêts en projets approuvés qui peuvent fournir des résultats rapides, à long terme et durables. Cela a été notable avec **les nouveaux financements approuvés en RDC** et le lancement effectif des activités pour des **projets à grande échelle en République du Congo**. Le partenariat avec le Cameroun est entré dans une nouvelle phase en 2023, devrait se développer en 2024 avec la République centrafricaine, tandis que CAFI continue, à un rythme plus modeste, d'explorer le partenariat avec la Guinée équatoriale avec de nouvelles opportunités adaptées.

L'appropriation par les pays reste un axe fort du soutien de CAFI.

En tant que plateforme de dialogue politique, CAFI maintient un niveau élevé de dialogue, au niveau ministériel et au-delà, avec ses pays partenaires, et a accueilli les États-Unis en tant que 10^{ième} membre bailleur du Conseil d'Administration de CAFI.

CAFI entre également dans une nouvelle ère de transparence : par la définition des outils nécessaires au déploiement des Paiements pour Services Environnementaux à l'échelle, par des efforts accrus en matière de collecte et d'analyse des données cartographiques, par le déploiement du nouveau [CAFI Metrics Hub](#) pour présenter et ajuster les résultats au fur et à mesure que leur fiabilité s'améliore. Avec des besoins d'information croissants, en interne comme en externe, de nouvelles plateformes d'information sur les données et des systèmes de gestion de projet devraient commencer à faciliter, en 2024, le partage d'informations et la signalisation des risques.

Les efforts conjoints doivent se poursuivre pour protéger une forêt qui est peut-être le dernier puits de carbone tropical terrestre important au monde. Les inondations sans précédent des terres agricoles et les famines qui en résultent en RDC nous rappellent les besoins urgents des populations qui dépendent de ces forêts.

Annexes : Portefeuille de projets

RDC Projets territoriaux actifs en 2023

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	\$ approuvés
PNUD	<u>PIREDD Orientale</u>	33M
JICA	<u>PIREDD Kwilu</u>	9M
Enabel	<u>PIREDD Mongala</u>	12M
FAO	<u>PIREDD Equateur</u>	10M
GIZ	<u>PIREDD Maniema</u>	20M
BIRD	<u>PIREDD Mai Ndombe</u>	30M
AFD	<u>Agriculture dans les savanes et les forêts dégradées</u>	15M

RDC Projets habitants actifs en 2023

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	\$ approuvés
AFD	<u>Gestion durable des forêts</u>	12M
PNUD	<u>Soutien à la réforme de l'aménagement du territoire</u>	8M
UNCDF PNUD	<u>Bois énergie</u>	7M
PNUD	<u>FONAREDD Secretariat</u>	10M

RDC Projets clôturés en 2023

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	Montant final \$
ONU-Habitat	<u>Réforme du régime foncier</u> (clôturé en 2023).	7M
BM	<u>Soutien aux peuples autochtones</u> (clos en 2023).	2M
UNOPS - UNFPA	<u>Développer la planification familiale</u> (clôturé en 2023).	11M
PNUD	<u>Soutien à la société civile</u> (clôturé en 2023).	3,3 M
PNUD	<u>Soutien aux NDC (non FONAREDD)</u> (clôturé en 2023).	0,5 M

RDC Projets clôturés avant 2023

FAO	Système national de surveillance des forêts (clôturé en 2021).	10M
FAO	Réforme de l'agriculture durable (clôturée en 2022)	3M
BM	PIREDD Sud Ubangui (fermé en 2021)	7M

Cameroun projets actifs en 2023

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	\$ approuvés
FIDA	<u>Soutien au Fonds de développement des secteurs du cacao et du café (subvention préparatoire).</u>	0,5M
PNUD	<u>Coordination (subvention préparatoire).</u>	0,3M

Cameroun projets clôturés

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	Montant final \$
BM	<u>Subvention préparatoire pour le développement du Nat. Inv. Framework (clôturé en 2019).</u>	0,5M

Gabon projets actifs en 2023

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	\$ approuvés
AFD	<u>Planification et surveillance de l'utilisation des sols (CAFI 1).</u>	18,5M
PNUD	<u>Extension des zones protégées (CAFI 2).</u>	5M
PNUD	<u>Coordination</u>	1,5M
PNUD	<u>Zones protégées</u>	9M
TNC	<u>Certification et légalité (CAFI 2).</u>	7M
TNC	<u>Gestion communautaire des forêts</u>	3M
TNC	<u>Recherche et surveillance</u>	2,5M
PNUD UNESCO	<u>Verdissement urbain</u>	1,7M

Rep. du Congo projets actifs en 2023

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	\$ approuvés
AFD	<u>Programme d'aménagement durable du territoire</u>	18,4M
AFD	<u>Programme d'investissement pour l'utilisation durable des sols</u>	16,5M
FAO	<u>Opérationnalisation du système national de mesure, notification et vérification</u>	2M
PNUD	<u>Coordination</u>	1,4M
FAO	<u>Bois Energie</u>	7M
ID	<u>Foyers améliorés</u>	1M

Rep. du Congo projets clôturés

FAO	Subvention préparatoire pour la proposition du GCF (clôturée)	0,3M
BIRD	Subvention préparatoire à la préparation de la FIV (clôturée)	0,7M

Projets régionaux actifs en 2023

OI	Nom abrégé et lien vers les informations financières	\$ approuvés
OAF	<u>Agriculture innovante (subvention préparatoire)</u>	1,5M
UNCDF	<u>Accroître les investissements dans les chaînes d'approvisionnement sans déforestation</u>	1,9M
FAO	<u>Étude régionale sur la déforestation</u>	2,4M
UICN	<u>CPIC Initiative de conservation</u>	7,5M
UNOPS	<u>Assistance technique</u>	10M

Projets régionaux clôturés en 2023

Farm Africa	<u>Agriculture innovante (subvention préparatoire) (clôturé en 2023)</u>	0,4M
-------------	--------------------------------------------------------------------------	------

Crédits photo

- Page 13 : RDC CAFI Annual Review Meeting Group Photo, Crédit : FONAREDD
- Page 15 : RDC CAFI Annual Review Meeting, Crédit : FONAREDD
- Page 21 : PIREDD Maniema SAFI, Malipizi Shingomoya, Crédit : GIZ
- Page 22 : PIREDD Maniema SAFI, Hassan Rajabu, Crédit : GIZ
- Page 23 : RDC REDD, Crédit : Sam Sapin, Breakthrough Media
- Page 24 : José Empele, Crédit : FONAREDD
- Page 26 : Waterfall, Crédit : Jose Michael Murillo Rojas via Vecteezy
- Page 30 : Animaux, Crédit : Georges Saladin
- Page 31 : RDC bénéficiaire, Crédit : Arthur Berthet
- Page 38 : RDC Ministre des Finance H.E Nicolas Kazadi, Crédit : FONAREDD
- Page 44 : Graines, Crédit : Amarys Preuss, UNDP
- Page 45 : Projet Kwilu, Crédit: Hiromitsu Kuno, JICA
- Page 47 : RDC, Crédit : Sam Sapin, Breakthrough Media
- Page 48 : Forêt, Crédit : Bruno Hugel
- Page 49 : Jeunes bénéficiaires, Crédit : Jordan Rowland, Unsplash
- Page 50 : PROREP, Crédit : Marc Vandenhoute, FAO
- Page 51 : 'Photo de famille' EB23, Crédit : Secrétariat CAFI
- Page 53 : PROREP Congo Plantation, Crédit : Marc Vandenhoute, FAO
- Page 54 : PROREP Congo Plantation, Crédit : Marc Vandenhoute, FAO
- Page 55 : Stane Okemba, Crédit : Marc Vandenhoute, FAO
- Page 56 : Gabon, Crédit : Danae Maniatis
- Page 58 : Gabon laboratoire, Crédit : UNDP Gabon
- Page 59 : Fèves de cacao, Crédit : Alamy
- Page 62 : 'Photo de famille' FODECC, Crédit : Secrétariat CAFI
- Page 64 : Paysage, Crédit : UNDP
- Page 65 : Premier Ministre de la République centrafricaine et CAFI, Crédit: Secrétariat CAFI
- Page 66 : Photo de l'arbre national de la Guinée équatoriale, Crédit : Ambassade de la Guinée équatoriale en Belgique
- Page 67 : Projet régional, Crédit : Annie Spratt, ONU



**Crédit photo première et dernière de
couverture : Enabel, PIREDD Mongala
2022-2023 ©SylvainMaireLeguistin**



CAFI
CENTRAL
AFRICAN
FOREST
INITIATIVE

INITIATIVE
POUR LA
FORÊT DE
L'AFRIQUE
CENTRALE

The logo features a stylized tree with a green canopy and a black trunk. The canopy is composed of several large, rounded green shapes. The text is arranged vertically to the left of the tree. The top part of the logo is white, and the bottom part is a dark grey/black rectangle containing the text 'INITIATIVE POUR LA FORÊT DE L'AFRIQUE CENTRALE'.